RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2001-2002

Conseil du statut de la femme

Québec

103-02523/

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2001-2002

Conseil du statut de la femme

Le contenu de la présente publication a été rédigé par le Conseil du statut de la femme.

Réalisation infographique : Mac Design

Impression : Héon & Nadeau ltée

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-40070-4
ISSN : 0705-6435
© Gouvernement du Québec

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2002. C'est la première fois que ce rapport est publié sous l'égide de la nouvelle Loi sur l'administration publique adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000.

Le présent rapport fait état de l'ensemble des activités et des mesures mises de l'avant pour permettre au Conseil d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans son *Plan stratégique quadriennal 2001-2005*. L'ensemble des actions menées ont permis au Conseil de remplir efficacement son mandat qui s'articule autour de deux créneaux : conseiller le gouvernement sur toute question ayant trait à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes; fournir de l'information pertinente au public sur les enjeux qui touchent les Québécoises dans un contexte social en constante mutation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre d'État à la Solidarité sociale,
à la Famille et à l'Enfance et
Ministre responsable de la Condition féminine

Linda Goupil

Québec, 1er octobre 2002

Madame Linda Goupil
Ministre d'État à la Solidarité sociale,
à la Famille et à l'Enfance et
Ministre responsable de la Condition féminine
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

Je vous présente le Rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2002. C'est la première fois que ce rapport est publié sous l'égide de la nouvelle Loi sur l'administration publique adoptée par l'Assemblée nationale en mai 2000.

Le présent rapport répond aux nouvelles exigences de la gestion axée sur les résultats et s'inspire largement du *Guide sur le rapport annuel de gestion* produit par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Ce rapport décrit d'abord de façon générale le Conseil du statut de la femme. Il fait ensuite état des enjeux et du contexte qui ont entouré ses réalisations ainsi que les faits saillants qui s'en dégagent. Il rappelle les engagements pris dans son *Plan stratégique quadriennal 2001-2005*, il énonce les principales actions retenues à son *Plan d'action 2001-2002* et rend compte des résultats obtenus. Le rapport aborde aussi l'utilisation de ses ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles; il contient finalement certains renseignements complémentaires placés en annexe.

Le contenu de ce rapport vous permet de constater que tout a été mis en œuvre pour assurer des retombées maximales aux actions réalisées au regard de sa mission, consacrée depuis près de trente ans, à son rôle conseil auprès du gouvernement et à son mandat d'information du public sur les enjeux liés à la promotion et à la défense des droits et des intérêts des Québécoises.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Diane Lavallée

Québec, 1er octobre 2002

Table des matières

Message de la présidente 7
Déclaration du Comité de direction 8
Faits saillants 9
Contexte et prospectives 9

Première partie
La présentation du Conseil 10

La mission 10
La vision 10
Les valeurs 10
L'assemblée des membres 11
Les comités 11
La clientèle et les partenaires 11
Le plan d'organisation 12
Le Bureau de la présidente 12
Le Secrétariat général et la Direction des communications 12
La Direction de la recherche et de l'analyse 13
La Direction des bureaux régionaux 13
Organigramme 14

Deuxième partie
Les résultats et l'évaluation de la performance au regard du plan stratégique et du plan d'action annuel 15

Introduction 15
Orientations et objectifs stratégiques 2001-2005 15

Démographie – Rapports sociaux 16
- Production de quatre avis régionaux 16
- Production d'un portrait statistique sur les jeunes femmes 17
- Production d'un mémoire sur l'union civile 17
- Production d'outils d'animation et d'information pour la Journée internationale des femmes 18

Travail – Formation – Économie 19
- Analyse des plans d'action d'Emploi-Québec 19
- Création et organisation du Prix ISO familles 19
- Mémoire sur la Loi modifiant le Code du travail 20
- Production d'un avis et d'une brochure sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) 20
- Avis sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté 21

Santé – Bien-être – Environnement 22
- Recherche et brochure d'information sur la prostitution 22
- Production du guide sur la santé des femmes 23
- Relance régionale des recommandations relatives au virage ambulatoire 23

Politique – Engagement social 24
- Contribution aux travaux des conférences administratives régionales (CAR) et des conseils régionaux de développement (CRD) 24
- Participation à des projets visant à accroître la représentation des femmes en politique municipale 25

Autres actions d'information et de sensibilisation 26
- Production et vente de la *Gazette des femmes* 26
- Publications du Conseil 26
- Utilisation du site Internet 27

Troisième partie
L'utilisation des ressources 28

Ressources financières 28
Ressources humaines 28
Ressources informationnelles 29
Ressources matérielles 29

Quatrième partie
Les autres exigences 29

Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration 29
Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels 29
Éthique 29
Accès à l'égalité en emploi 29

Annexes

Liste des publications du Conseil en 2001-2002 30
Code d'éthique et de déontologie 31

Message de la présidente

Le Conseil du statut de la femme est fier des réalisations qu'il a accomplies dans la première étape de mise en œuvre de son *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* « Toujours en marche vers l'égalité ». Les résultats atteints sont le reflet de l'observation attentive de l'évolution des conditions de vie et de travail des femmes, d'un souci constant de contribuer, par ses réflexions, aux grands débats soulevés dans la société québécoise et d'une volonté, partagée par son personnel, de parfaire ses outils de communication et de gestion.

Le premier *Plan d'action 2001-2002* a guidé la réalisation de ses actions conformément aux quatre orientations stratégiques retenues jusqu'en 2005. Au cours de cette période, le Conseil a suivi avec diligence et intérêt l'agenda législatif, conscient de la nécessité d'éclairer le gouvernement et les décideurs régionaux sur des questions aussi cruciales que la mondialisation, la lutte à la pauvreté, l'union civile des conjoints de même sexe, le Code du travail, le développement local et régional. Il a produit et diffusé dix avis et mémoires et a participé à des commissions parlementaires sur certains de ces sujets. Le Conseil a fait preuve d'audace par la sortie d'une recherche sur la prostitution, un phénomène complexe, controversé et trop souvent occulté.

Deux ouvrages importants d'information ont été publiés : le portrait statistique des jeunes femmes au Québec s'est ajouté à la collection « Des nouvelles d'elles » et le guide *Femmes et santé*, produit en collaboration avec la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec et le Réseau québécois pour la santé des femmes. Ces publications sont rapidement devenues des références auprès des milieux de l'éducation et de la santé. La *Gazette des femmes*, la seule survivante de la presse féministe grand public au Québec, a continué à recevoir des distinctions journalistiques, un indice certain de sa qualité. Le magazine a récolté deux mentions dans la catégorie du meilleur reportage et de la meilleure page couverture.

La reconnaissance et la crédibilité dont jouit le Conseil sont aussi attribuables à l'action et à la présence régionale. L'ouverture d'un douzième bureau à Gaspé, qui couvre le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la Madeleine, a reçu l'approbation unanime des femmes de cette région. Le Conseil a également étendu ses services auprès des femmes du Nord-du-Québec par l'instauration d'une desserte assumée par les bureaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Devant l'absence de mesures qui permettent de mieux concilier les responsabilités professionnelles et familiales, le Conseil a innové en créant le Prix ISO familles visant à honorer les entreprises qui mettent sur pied différentes mesures pour faciliter aux parents travailleurs la conciliation travail-famille.

Les technologies de l'information, qui constituent un puissant levier de communication, viennent appuyer l'atteinte de nos objectifs. Au cours de 2001-2002, la sécurité des communications a été renforcée et le portail du site Internet a été entièrement reconfiguré pour faciliter un accès plus efficace et rendre disponibles un plus grand nombre de publications.

Conscient des bienfaits de la saine gestion et de la nécessité de prendre le virage axé sur les résultats, le Conseil a poursuivi ses efforts consacrés à l'amélioration de son système d'information sur le suivi des indicateurs (SISI) mis en place en 1999. Un modèle de démarche d'évaluation et de suivi des recommandations formulées par le Conseil à travers des avis régionaux a été instauré et mis à l'essai. Un modèle similaire est en cours de préparation pour les avis soumis à l'attention des ministères et des organismes centraux. Toujours dans l'objectif de raffiner ses instruments d'évaluation, le Conseil a mis de l'avant trois projets pilotes dans chacune des directions dans la perspective d'établir une meilleure adéquation entre les ressources investies et les actions réalisées.

Je vous invite à lire le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* qui rassemble les éléments d'information permettant d'apprécier la performance du Conseil au regard de ses engagements. Les conditions sont réunies pour mener à terme les actions prioritaires issues de nos choix stratégiques.

Je tiens à remercier le conseil d'administration pour son aide et son appui. Le dévouement des membres, leur expertise et leur participation aux différents chantiers nous ont permis de développer une vision des réalités des Québécoises à la hauteur des aspirations de ces dernières. Nul doute que l'engagement des membres et du personnel du Conseil saura appuyer le développement de nouvelles stratégies afin de concrétiser le projet d'égalité entre les femmes et les hommes. Fort de cet apport, le Conseil saura s'adapter aux changements démographiques, politiques, économiques et sociaux qui modifient le visage de la société québécoise.

La présidente,

Diane Lavallée

Déclaration du Comité de direction

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité de la présidente et des membres du Comité de direction au 31 mars 2002. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données qu'il contient et des contrôles afférents effectués à cet effet.

Le *Rapport annuel de gestion 2001-2002* du Conseil du statut de la femme :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs organisationnelles;
- présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de résultats du *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* de même que les cibles à atteindre à chaque fois qu'elles ont été déterminées.

À notre connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2002.

Les membres du Comité de direction

Diane Lavallée
Présidente du Conseil du statut de la femme

Thérèse Mailloux
Secrétaire générale et directrice des communications

Hélène Harvey
Directrice des bureaux régionaux

Betty Guedj
Directrice de la recherche et de l'analyse

Québec, le 27 septembre 2002

Faits saillants

Parmi les réalisations de 2001-2002, certaines méritent d'être soulignées, soit à cause de leurs retombées significatives, leur intérêt en termes de contenu, l'apport aux débats publics ou l'attrait exercé sur les médias.

Ainsi, le portrait sur les jeunes *Des nouvelles d'elles – Les jeunes femmes du Québec*, la recherche sur la prostitution et l'avis sur la mondialisation ont reçu un accueil favorable de la part des organisations visées et des médias et plusieurs demandes de présentation ont été adressées au personnel du Conseil. Ces ouvrages, dans leur champ d'expertise respectif, ont fait figure de précurseur en suscitant des débats à partir de plusieurs positions observées dans la société ou ont eu le mérite de présenter des états de situation complets et inédits.

L'utilité et la pertinence des avis régionaux se confirment par le suivi réalisé sur ceux ayant été diffusés antérieurement et les quatre productions de l'année ont continué de susciter l'intérêt des milieux régionaux.

Le Conseil a innové dans le dossier de la conciliation travail-famille en lançant l'idée d'un concours, ISO familles, pour souligner les efforts des entreprises en cette matière. Une large couverture médiatique a démontré l'intérêt pour cette initiative et permet d'entrevoir une plus grande participation pour la deuxième édition en 2002-2003.

Sur le plan administratif, il faut souligner l'ouverture d'un nouveau bureau régional pour desservir la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, répondant ainsi à une demande des groupes de femmes de cette région répétée depuis plusieurs années. Enfin, sans disposer d'un point de service dans la région Nord-du-Québec, une offre de service a néanmoins été élaborée et offerte aux femmes et aux organismes. Les bureaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue se partageront la desserte de cette région.

Contexte et prospectives

Le Conseil du statut de la femme a évolué en 2001-2002 dans l'influence du vaste mouvement de réflexion entourant la mondialisation et ses impacts sur les conditions de vie des femmes. C'est notamment une donnée présente dans le débat qui a eu cours autour de la prostitution.

Le CSF doit aussi tenir compte des réalités démographiques que le Québec connaît dont le vieillissement de la population, la transformation des familles, les mouvements migratoires et le dépeuplement des régions.

Comme le Conseil veut faire en sorte que les femmes ne soient pas des témoins passifs des transformations qui se dessinent, il a choisi d'intervenir chaque fois que le gouvernement proposait des modifications législatives susceptibles de créer des impacts sur les femmes. Ce fut le cas lors des réformes annoncées sur le Code du travail, la lutte à la pauvreté et l'union civile des personnes de même sexe.

La poursuite du mouvement de la régionalisation ainsi que les restructurations municipales ont également influencé les actions du CSF. Par le truchement de ses bureaux régionaux, il a soutenu et appuyé la participation des femmes au développement de chacune des régions et a porté une attention particulière aux élections municipales dans plusieurs nouvelles grandes villes fusionnées.

En 2002-2003, le Conseil arrive à l'heure des bilans en soulignant son trentième anniversaire. À cette occasion, le Conseil compte mettre en lumière son apport et celui du féminisme à la société québécoise au cours des trente dernières années et s'interroger sur les défis du féminisme pour le futur, y compris le féminisme d'État. Il poursuivra sa réflexion sur la mondialisation et sur la prostitution. Il ne manquera pas également de se positionner dans les grands débats politiques et gouvernementaux, dont la réforme sur les institutions démocratiques et la place des femmes dans les lieux de pouvoir, la stratégie de lutte à la pauvreté et la modification attendue de la Loi sur les normes du travail.

Première partie
La présentation du Conseil

La mission

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude créé par le gouvernement du Québec en 1973 pour veiller à la promotion et à la défense du statut et des droits des Québécoises. Il a aussi comme mandat d'informer la population en général sur ces questions.

Le Conseil est un organisme indépendant qui exerce un rôle conseil auprès du gouvernement concernant toute question ayant trait à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes. Observateur attentif des conditions de vie des femmes, il réalise des études et des recherches qui mettent en lumière les inégalités vécues par les femmes et les enjeux importants qui interpellent notre société à l'égard de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Il soumet également des avis et fait des recommandations relativement aux lois, aux politiques et aux programmes qui touchent les Québécoises, dans la perspective qu'y soient intégrés leurs préoccupations, leurs réalités et leurs intérêts.

Pour remplir son mandat d'information, le Conseil sensibilise la population et les partenaires sociaux aux diverses réalités des femmes et aux situations qui représentent des obstacles à l'édification d'une société égalitaire pour toutes et tous. Ainsi, son action vise-t-elle à faire évoluer les mentalités et à faire progresser les conditions de vie des femmes. Elle vise aussi à faire participer les femmes au développement économique, politique, social et culturel du Québec.

L'une des principales caractéristiques du Conseil du statut de la femme réside dans sa structure régionalisée. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est en mesure de poursuivre, à l'échelle des régions, sa fonction consultative auprès de l'État ainsi que son rôle d'information. Cette fonction l'amène à poser un regard sur l'ensemble des réalités des femmes, spécifiques aux diverses régions du Québec. Le Conseil exerce aussi à ce palier son rôle d'intermédiaire entre le mouvement des femmes et les instances régionales. En outre, c'est par l'entremise de ses douze bureaux régionaux que le Conseil apporte un soutien aux femmes dans leur milieu de vie afin qu'elles puissent devenir des partenaires à part entière dans le développement des régions.

La vision

Le Conseil du statut de la femme entend demeurer un lieu d'observation et un pôle de référence incontournable en matière d'égalité au Québec. Il continue à jouer un rôle actif et de premier plan auprès du gouvernement en mettant en lumière les impacts sur les femmes des courants de transformations économiques, politiques, sociales et culturelles qui traversent la société québécoise et à proposer des avenues pouvant mieux servir les intérêts des femmes. En portant sur la place publique les grands enjeux qui interpellent les femmes, il espère des débats autour de ceux-ci. Enfin, le Conseil désire apporter sa contribution à la construction d'une société où la justice sociale, la solidarité, l'équité, le respect des droits de tous ses membres sont des valeurs authentiques partagées par les femmes et les hommes.

Les valeurs

Toute organisation fonde ses actions sur des valeurs qui reflètent sa philosophie de pensée et ses aspirations. Ainsi, dans le cadre de son plan stratégique, le Conseil du statut de la femme a voulu identifier les valeurs auxquelles il adhère et qu'il entend promouvoir. Celles-ci prennent la forme d'engagements de l'organisation envers ses partenaires et son personnel, de même que du personnel envers son organisation. Le Conseil a ainsi retenu six valeurs :

L'organisation envers l'extérieur :
- Exercer avec conviction sa mission
- Avoir le souci de l'excellence

L'organisation envers son personnel :
- Respecter le personnel
- Développer la solidarité

Le personnel envers l'organisation :
- Démontrer son esprit d'appartenance
- Démontrer son sens des responsabilités

Afin de s'assurer que ces valeurs soient véritablement intégrées au sein de l'organisation, la direction du Conseil a procédé à un sondage auprès de tout son personnel en 2001 qui visait à recueillir l'opinion de celui-ci sur la cohérence des valeurs avec les décisions prises par l'organisme, les actions, la gestion et les attitudes des employées. Les résultats de ce sondage ont été présentés et discutés lors de la journée du personnel 2001 et repris par chacune des directions par la suite.

Avec un taux de réponse de 74 %, l'organisation a pu vérifier les points de convergence et identifier les valeurs à travailler. À cet effet, chaque unité administrative, à partir de ses propres résultats, a suggéré et mis en œuvre des moyens pour mieux concrétiser et s'approprier les valeurs dont le Conseil s'est doté. Dans l'ensemble, les résultats ont été très positifs, le taux de satisfaction ou d'accord envers chaque énoncé se situant rarement en deçà de 80 %.

L'assemblée des membres

La présidence du Conseil est assumée depuis le 23 juin 1999 par M^me^ Diane Lavallée, nommée par le gouvernement du Québec pour un terme de cinq ans.

Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres, des femmes nommées par le gouvernement pour quatre ans :

Quatre sur recommandation des associations féminines :

- M^me^ Michèle Taïna Audette, présidente, Femmes autochtones du Québec, nommée le 31 janvier 2001;
- M^me^ Christine Fréchette, consultante au Conseil de la langue française, nommée le 16 février 2000;
- M^me^ Danielle Labrie, travailleuse communautaire au Centre de femmes de Ville-Marie, nommée le 24 mars 1999;
- M^me^ Micheline Simard, directrice générale, Centre Émersion, nommée le 21 juin 2000.

Deux sur recommandation des milieux universitaires :

- M^me^ Chantal Maillé, professeure agrégée à l'Institut Simone De Beauvoir, nommée le 24 mars 1999;
- M^me^ Claire Deschênes, professeure à l'Université Laval, nommée le 16 février 2000.

Deux sur recommandation des groupes socio-économiques :

- M^me^ Carolyn Sharp, professeure à l'Université St-Paul, nommée le 24 mars 1999;
- M^me^ Lyse Brunet, directrice au Service d'allocation et d'analyse sociale à Centraide du Grand-Montréal, nommée le 8 mars 2000.

Deux sur recommandation des syndicats :

- M^me^ Ghyslaine Fleury, enseignante au préscolaire à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeois, nommée le 16 février 2000;
- M^me^ Denise Trudeau, directrice adjointe au Collège André-Laurendeau, nommée le 21 juin 2000.

Enfin, sont membres d'office du Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, du Travail, de la Justice, de la Solidarité sociale, de la Culture et des Communications, de même que le secrétaire du Conseil du trésor.

Cette année, les membres du Conseil ont participé à quatre rencontres régulières et à deux conférences téléphoniques.

Les comités

Le Conseil peut, avec l'approbation préalable de la ministre, former des comités pour l'étude de questions particulières et charger ces comités de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et recommandations.

Ces comités peuvent être totalement ou partiellement formés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil.

Cette structure permet aussi de dégager des consensus et de donner lieu à des recommandations qui reflètent l'opinion des membres du Conseil et la diversité des femmes du Québec.

Une rencontre du comité d'orientation de la *Gazette des femmes* a eu lieu pour évaluer les quatre derniers numéros du magazine et pour recueillir des suggestions sur d'éventuels sujets à traiter.

Par ailleurs, quatre rencontres du comité sur la prostitution se sont tenues en vue de produire une recherche. À cette occasion, le CSF a fait appel à plusieurs ressources externes qui se sont jointes aux membres pour faire un état de situation du phénomène prostitutionnel, des courants de pensée et des expériences législatives menées dans le monde.

La clientèle et les partenaires

La mission du Conseil du statut de la femme l'amène à se préoccuper des intérêts et des droits des Québécoises qui constituent près de 51 % de la population du Québec. Parmi elles, bon nombre sont confrontées à des réalités bien différentes selon leur âge, leur profil socio-économique, leur communauté d'appartenance, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle ou leur capacité physique.

À partir des analyses des diverses situations vécues par les femmes, le CSF est amené à interpeller le gouvernement ainsi que les décideuses et décideurs locaux et régionaux afin de les influencer et les inciter à prendre ou à modifier des décisions et des actions qui permettront d'améliorer les conditions de vie des femmes.

La mise en place de conditions favorables à l'atteinte d'une plus grande équité entre les femmes et les hommes étant un enjeu de société qui transcende l'action du Conseil, elle exige donc une action concertée de plus en plus marquée entre le mouvement des femmes, les pouvoirs publics, nationaux, locaux et régionaux, les syndicats, les associations, les institutions et les entreprises.

Ainsi, les groupes de femmes, les tables de concertation régionale en condition féminine, les comités de condition féminine des syndicats de même que les chercheuses féministes sont des agents importants d'amélioration des conditions de vie des femmes. Qu'ils viennent en aide directement aux femmes dans leur quotidien, qu'ils fassent valoir leurs droits et leurs intérêts ou qu'ils développent de nouvelles connaissances, leur apport est essentiel à la vitalité, au dynamisme et à la force du mouvement des femmes. Voilà pourquoi le Conseil estime important de tisser des liens de partenariat avec ces acteurs, de connaître leurs préoccupations et de partager avec eux l'information nécessaire à la réalisation des mandats de chacun. À cet effet, le Conseil s'est doté cette année d'un cadre de réfé-

rence des relations avec ses partenaires du mouvement des femmes afin d'actualiser ses échanges avec ces groupes, de mieux les définir et de les systématiser. Un plan d'action permettra de réaliser les actions nécessaires à sa mise en œuvre au cours de 2002-2003.

Le Conseil est aussi appelé à entretenir des liens avec certains partenaires gouvernementaux, aux divers paliers de pouvoir. Parmi ceux-ci, on retrouve d'autres conseils consultatifs et le Secrétariat à la condition féminine, coordonnateur de l'ensemble de l'action gouvernementale dans le domaine de la condition féminine. Le Conseil apporte aussi sa collaboration à plusieurs ministères sectoriels, tant sur le plan national que régional, notamment en ce qui a trait aux travaux découlant de la cinquième orientation en matière de condition féminine et au suivi des recommandations contenues dans les avis du Conseil. Il mène également des actions communes avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole afin d'accroître la présence des femmes dans les instances de décision locales et régionales. Il siège à des tables de concertation en région et à de nombreux comités consultatifs ou de travail en vue d'influencer l'orientation des contenus dans de multiples dossiers ayant une répercussion sur les femmes, notamment dans le processus de planification stratégique de chacune des régions.

En raison de l'éclatement des lieux de pouvoir, le Conseil est amené à s'intéresser à d'autres lieux décisionnels et, le cas échéant, à travailler en collaboration avec des comités-femmes de plusieurs organismes : régies régionales de la santé et des services sociaux, conseils régionaux de développement et institutions d'enseignement. Les décisions qui sont prises à ces niveaux ont des conséquences importantes pour les Québécoises, et c'est pourquoi le CSF veut faire bénéficier les diverses instances régionales de son expertise.

Le plan d'organisation

Le Conseil du statut de la femme s'appuie sur un effectif total de 64 personnes et un budget d'un peu plus de 4 millions de dollars pour remplir sa mission. Sa structure d'organisation comprend trois directions ainsi que le Bureau de la présidente. La répartition se présente comme suit : le Bureau de la présidente, qui regroupe 3 personnes; une Direction du secrétariat général et des communications, où l'on retrouve 20 personnes; une Direction de la recherche et de l'analyse, qui compte 13 personnes; une Direction des bureaux régionaux répartie dans 12 bureaux couvrant l'ensemble des régions, qui compte 27 employées.

Le Bureau de la présidente

Le Conseil est sous la direction de la présidente qui en est également la porte-parole. À titre de dirigeante d'organisme, elle conduit les activités du Conseil, en coordonne les travaux et assure la liaison entre le Conseil et la ministre responsable de la Condition féminine. La présidente assure la mise en œuvre des décisions qui engagent l'organisme et agit en tant que directrice générale du Conseil.

Du Bureau de la présidente relève la coordination des liens avec les associations féminines provinciales et les divers partenaires ou groupes avec lesquels le Conseil agit. Une adjointe exécutive exerce un rôle dans ce domaine et en matière de gestion, tant pour les besoins internes que pour les dossiers relatifs à la condition féminine.

Celle-ci est notamment responsable des communications internes, de la coordination et de la préparation des discours de la présidente, du secrétariat du Comité de direction et des dossiers à caractère international. Elle participe à l'élaboration et au suivi de la planification stratégique, à la réalisation du plan d'action annuel et à l'évaluation de programmes en collaboration avec les unités concernées du Conseil.

Enfin, la présidente coordonne les stratégies et les activités de relations publiques de l'organisme.

Le Secrétariat général et la Direction des communications

Le Secrétariat du Conseil et la Direction des communications sont regroupés en une seule direction. Le Secrétariat est responsable de la coordination des activités relatives au fonctionnement de l'assemblée des membres du Conseil et de ses comités. La secrétaire organise et planifie les travaux des assemblées et des comités du Conseil et effectue la liaison avec les membres. La secrétaire est en outre responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. P-38.01). Du Secrétariat relève aussi le Service administratif.

Quant à la Direction des communications, elle est chargée de toutes les activités de communication et d'information de l'organisme. Elle comprend le Service des communications et la Gazette des femmes.

• Le Service administratif

Le Service administratif est chargé de la gestion quotidienne des ressources humaines, matérielles et financières pour l'ensemble du Conseil. Il a la responsabilité des services auxiliaires tout en assurant la liaison entre le Conseil et les organismes centraux.

Le Service assure aussi la planification et le soutien en services informatiques pour le Conseil et gère un certain nombre de dossiers à caractère administratif, tels le plan de développement des ressources humaines, la fonction conseil auprès des gestionnaires, la programmation et le suivi budgétaire.

• Le Service des communications

Le Service des communications met en œuvre des projets visant à informer la population sur les droits des femmes ou à sensibiliser le public sur des sujets susceptibles de diminuer les obstacles culturels à l'avancement des conditions de vie des femmes. Il conçoit et élabore des outils d'information sur les avis et les recherches du Conseil afin de faire

connaître ses constatations auprès de clientèles ciblées, d'intervenants ou de la population en général. Il exerce aussi un rôle conseil auprès de la direction et du personnel de l'organisme en matière de relations de presse, de relations publiques et d'édition. Il organise des conférences de presse et des rencontres publiques, informe les médias des activités du Conseil et fournit un soutien logistique lors de ces événements.

Le Service des communications assure également toutes les activités de production technique et de diffusion au public : la conception graphique, l'édition des documents écrits du Conseil et la transmission des avis, recherches et documents d'information aux différents partenaires et au public. Il maintient aussi un site Internet et répond aux demandes du public.

• La *Gazette des femmes*

Au sein de la Direction des communications se trouve l'équipe chargée de concevoir, de produire et de mettre en vente la *Gazette des femmes*, un magazine bimestriel. Au moyen de cet outil d'information, le Conseil renseigne et sensibilise la population féminine et le public en général sur un ensemble de sujets relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Direction de la recherche et de l'analyse

La Direction de la recherche et de l'analyse comprend le Service de la recherche et le Centre de documentation.

• Le Service de la recherche

Le Service de la recherche a un mandat qui comporte deux volets : produire les études et les analyses qui étayent les avis et les recommandations que le Conseil transmet au gouvernement et réaliser des recherches sur les enjeux particuliers qui concernent l'accès à l'égalité des femmes.

Aux fins de l'accomplissement de son mandat, le Service de la recherche évalue et commente l'activité législative et réglementaire du gouvernement afin de mesurer son impact sur les conditions de vie et de travail des femmes. La réponse du Conseil, et ses recommandations, à l'énoncé d'un projet de loi, d'un règlement ou d'une politique peut prendre la forme d'une lettre ou d'un avis transmis soit à la ministre responsable de la Condition féminine, soit au ministre visé ou, encore, d'un mémoire présenté devant une commission parlementaire.

Le Service de la recherche effectue également des recherches sur différentes problématiques féminines afin d'orienter le débat et la réflexion dans les divers milieux représentatifs des femmes (groupes de femmes, syndicats, milieu de la recherche). Ces recherches sont menées soit à la demande de la ministre responsable de la Condition féminine, soit à la suite d'un consensus obtenu lors de consultations menées par le Conseil, notamment dans le cadre de l'élaboration de sa planification stratégique auprès de différents partenaires. Ces recherches donnent parfois également lieu à des avis.

Aussi, le Service de la recherche mène ses recherches en y associant, au besoin, des représentantes d'organismes ou de milieu déterminé. Cette étape de consultation vise à rendre les recherches et les avis du Conseil les plus pertinents possible. Il assume enfin la fonction conseil sur le plan juridique.

• Le Centre de documentation

Grâce à l'enrichissement constant d'une collection spécialisée, le Centre de documentation soutient les travaux d'analyse, de recherche, d'information et de diffusion menés au sein du Conseil. De plus, il répond aux demandes des usagères et des usagers du milieu gouvernemental.

Par ailleurs, le Centre de documentation coordonne l'application du système de gestion documentaire du Conseil. Il établit la liste de classement des documents administratifs, conformément aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Enfin, il voit à appliquer la Loi sur les archives.

La Direction des bureaux régionaux

Le processus de décentralisation et de régionalisation des activités gouvernementales a des répercussions sur les conditions de vie des femmes. Dans un tel contexte, le Conseil du statut de la femme exerce, à l'échelle régionale, un rôle d'information ainsi qu'un rôle conseil auprès des diverses instances régionales afin qu'elles puissent tenir compte des besoins et des aspirations des femmes sur tout le territoire. De plus, il soutient les femmes afin qu'elles soient de véritables partenaires du développement local et régional.

De façon spécifique, le personnel de la Direction des bureaux régionaux est chargé d'effectuer des études à caractère régional, de produire des avis et des commentaires aux instances régionales, de faire connaître les dossiers relatifs à la condition féminine et de répondre aux demandes d'information de la population régionale. De plus, le personnel participe, à titre de personne-ressource, à des groupes de travail avec les représentantes du milieu et les représentants gouvernementaux. Les responsables des bureaux régionaux apportent une expertise aux tables de concertation des groupes de femmes et aux représentantes de la population féminine au sein des autres structures de concertation.

Conseil du statut de la femme
Québec

Conseil du statut de la femme

ORGANIGRAMME

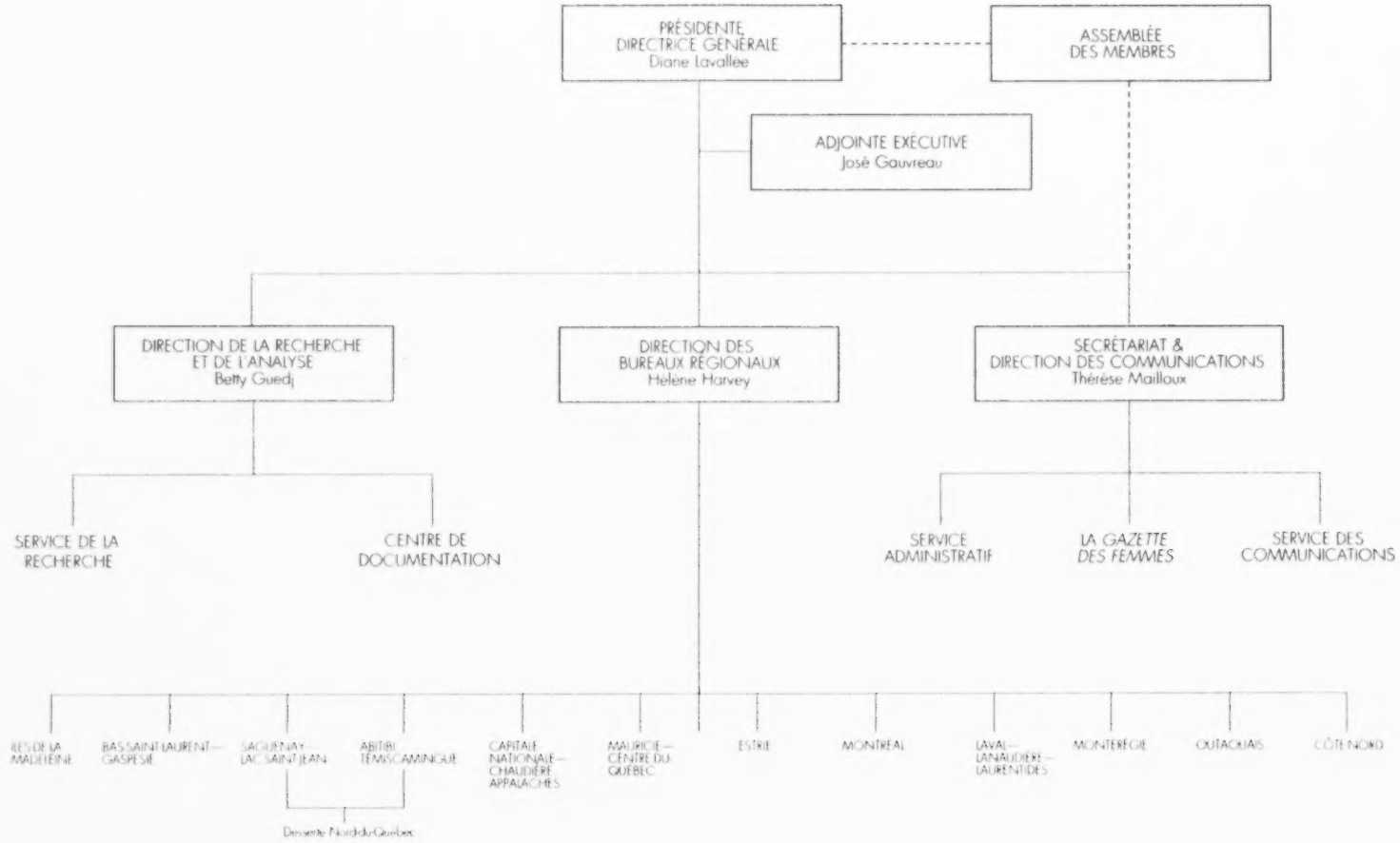

Deuxième partie
Les résultats et l'évaluation de la performance au regard du plan stratégique et du plan d'action annuel

Introduction

Les actions réalisées par le Conseil en 2001-2002 découlent de son plan d'action annuel, lequel contribue à la mise en œuvre des orientations et des objectifs de son plan stratégique 2001-2005.

Cependant, comme le plan d'action ne constitue pas le recueil complet des plans de travail des unités administratives, le bilan des résultats fait également état de certaines activités récurrentes et significatives, telle la production de la *Gazette des femmes*. Aussi, le Conseil doit souvent adapter sa planification au calendrier législatif du gouvernement. Encore cette année, certains projets se sont ajoutés au plan d'action, telle l'analyse de l'avant-projet de loi sur l'union civile des personnes de même sexe.

Pour présenter ses résultats, le Conseil s'est conformé aux exigences de la Loi sur l'administration publique en mettant ceux-ci en lien avec les objectifs prévus et en les évaluant, dans la mesure du possible, à partir d'indicateurs. Le Conseil est par ailleurs conscient que la mesure des résultats est perfectible dans l'avenir. Ainsi, de nouveaux outils seront élaborés dans les prochaines années en vue de soutenir l'exercice de reddition de comptes.

Orientations et objectifs stratégiques 2001-2005

Démographie – Rapports sociaux

Orientation 1 : Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes

Objectif : Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes en vue d'une meilleure prise en compte de leurs besoins

Travail – Formation – Économie

Orientation 2 : Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes

Objectif 1 : Conseiller le gouvernement et informer la population quant à l'amélioration de l'accessibilité au marché du travail pour les femmes et de leurs conditions de travail

Objectif 2 : Illustrer les divers aspects de la situation économique des femmes en vue de proposer des avenues qui en permettent l'amélioration

Santé – Bien-être – Environnement

Orientation 3 : Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes

Objectif : Faire connaître les préoccupations et les besoins des femmes en matière de santé, de violence et d'environnement afin que les politiques et programmes en ces matières soient mieux adaptés à leurs réalités

Politique – Engagement social

Orientation 4 : Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne

Objectif : Déterminer divers moyens de favoriser l'accès des femmes au pouvoir et leur participation citoyenne dans un objectif d'égalité et pour une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans les lieux de décision

Autres actions d'information et de sensibilisation

Démographie – Rapports sociaux

Orientation stratégique 1 Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes

Objectif Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes en vue d'une meilleure prise en compte de leurs besoins

Action 1 Production de quatre avis régionaux

Indicateurs

- Production des avis
- Pourcentage des recommandations mises en œuvre

Résultats

Les avis des régions Centre-du-Québec, Lanaudière, Bas-Saint-Laurent et Saguenay–Lac-Saint-Jean ont été produits et diffusés, ce qui porte maintenant à onze le nombre de régions qui disposent d'une telle référence.

Rappelons que les avis régionaux tracent, en première partie, le portrait de la situation des femmes de chaque région et, en deuxième partie, identifient des cibles et adressent des recommandations aux instances locales et régionales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des femmes et d'assurer un développement local et régional équitable pour les femmes et les hommes.

Le Conseil du statut de la femme souhaite par cette démarche documenter la situation des femmes sous toutes les facettes de leur vie économique, sociale et culturelle, et soutenir les instances en leur proposant des moyens concrets pour tenir compte de l'apport et des besoins des femmes dans leurs orientations et plans d'action en matière de développement et de services. Plus spécifiquement, il vise à ce que ses recommandations soient suivies dans une proportion de 30 % un an après la production d'un avis et de 60 % après deux ans.

Autre indice de la pénétration des avis du CSF : les analyses élaborées sur la situation des femmes en région ont été reprises par divers organismes ou partenaires, comme le démontrent ces quelques exemples :

- des conseils régionaux de développement (CRD) ont utilisé nos avis pour dresser le portrait de leur région lors des consultations du gouvernement sur la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*;
- une direction régionale du ministère des Transports y a fait référence dans son plan de transport concernant les besoins en transport collectif, notamment pour les femmes;
- des comités de mise en œuvre de la *Stratégie en matière de main-d'œuvre féminine* les ont utilisés pour illustrer les difficultés des femmes sur le marché du travail et des plans d'action régionaux d'Emploi-Québec se sont inspirés de certaines de nos observations;
- divers comités de travail ou commissions sectorielles (ex. : abandon scolaire, diversification scolaire) s'appuient sur les constats contenus dans les avis dans leurs secteurs respectifs.

Commentaires

La prise en compte des recommandations du Conseil est certainement une retombée positive, mais il faut aussi reconnaître que les instances régionales sont plus sensibles

État du suivi des recommandations

Région	Date de diffusion	Nombre de recommandations totales	Nombre de recommandations avec actions	Pourcentage
Montérégie	Mars 1999	26	16	62
Abitibi-Témiscamingue	Septembre 1999	39	32	82
Côte-Nord	Octobre 1999	51	41	80
Outaouais	Mars 2000	32	21	66
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Mars 2000	28	15	54
Mauricie	Septembre 2000	29	25	86
Chaudière-Appalaches	Décembre 2000	32	18	87

aux préoccupations des femmes, ne serait-ce que parce qu'elles sont assujetties à la politique gouvernementale en matière de condition féminine *Un avenir à partager, à la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* ou soumises aux pressions des groupes de femmes. Des actions sont parfois amorcées avant la publication de nos avis, mais ces derniers apportent un incitatif additionnel qui peut accentuer ou accélérer les efforts, comme en font foi les nombreuses lettres adressées au Conseil par des ministres ou des représentants d'organisme concernés par les recommandations contenues dans les avis régionaux.

En 2002-2003, le CSF disposera de l'évaluation des coûts des avis régionaux.

Action 2 Production d'un portrait statistique sur les jeunes femmes

Indicateur

- Pénétration et visibilité dans divers milieux

Résultats

Intitulé *Des nouvelles d'elles – Les jeunes femmes du Québec*, ce portrait s'inscrit dans la foulée d'initiatives prises par le Conseil du statut de la femme visant à accorder une place importante aux diverses réalités et aux multiples besoins des jeunes Québécoises de 15 à 29 ans. L'étude, produite au printemps 2002, contient des statistiques sur leur situation démographique, leur vie familiale, leurs études, leur travail, leur santé, leurs loisirs et leurs aspirations. On y trouve également des comparaisons avec la génération précédente ou les jeunes hommes du même âge, ainsi que des données régionales et des faits saillants. Cet outil de référence servira aussi bien à sensibiliser le gouvernement que les parents, les enseignants et les organismes sociocommunautaires à la réalité des jeunes femmes de 15 à 29 ans.

Afin de réaliser ce projet, le Conseil souhaitait s'adjoindre des partenaires financiers connus pour leur sensibilité et leur préoccupation à l'égard des jeunes. Les résultats sont probants : trois ministères s'y sont associés (Éducation, Santé et Services sociaux et Emploi-Québec), de même que le Secrétariat au loisir et au sport. Outre une participation financière réussie, le Conseil aura également su tirer partie de l'expertise professionnelle de ses partenaires pour en faire un document des plus complets.

Comme en font foi des témoignages positifs reçus après sa diffusion, ce portrait des jeunes femmes a eu un accueil très favorable de la part des organisations visées (commissions scolaires, organismes œuvrant auprès des jeunes, groupes de femmes, ministères et organismes gouvernementaux). Plus de 5 000 brochures ont été distribuées, dont plusieurs à la suite de l'information diffusée dans les médias. Il a servi au contenu de plusieurs réunions, colloques ou échanges et le Conseil a pu rencontrer différents groupes pour présenter cet état de situation.

Commentaires

Au cours de la prochaine année, le CSF poursuivra ses efforts de diffusion des données de cette publication, notamment par le biais des bureaux régionaux, afin d'outiller le plus possible les intervenantes et les intervenants auprès des jeunes.

Action 3 Production d'un mémoire sur l'union civile

Indicateurs

- Dépôt du mémoire
- Degré d'appropriation des recommandations par le gouvernement

Résultats

Le 7 décembre 2001, le ministre de la Justice, M. Paul Bégin, a déposé à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi intitulé Loi instituant l'union civile des personnes de même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives. Le Conseil du statut de la femme a présenté son mémoire intitulé *L'égalité... Oui ! Dans la conjugalité et la parentalité*, le 21 février 2002, devant la Commission des institutions. L'avant-projet de loi mettait en scène deux enjeux : la reconnaissance de la conjugalité des couples de même sexe et celle de leur parentalité. Seul le premier aspect a été entièrement intégré dans la proposition législative.

Le mémoire du Conseil recommandait que le futur projet de loi traite de la question de la filiation telle qu'elle se pose pour les couples de même sexe, soit dans le cas de l'adoption et de la procréation médicalement assistée, de même que dans le cas du lien parental entre la conjointe de la mère biologique et l'enfant né durant leur union civile. Le mémoire recommandait aussi que les termes « partenaire » et « régime partenarial » soient délaissés pour utiliser plutôt les termes « conjoint » et « régime d'union civile » afin de désigner les conjoints liés par une union civile et leur régime matrimonial. Enfin, le mémoire recommandait que divers acteurs gouvernementaux mettent sur pied des mesures de sensibilisation, d'éducation, de prévention et d'intervention afin que soient protégés les droits des personnes gaies et lesbiennes.

Huit des douze recommandations du mémoire du Conseil ont été suivies dans le projet de loi n° 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation. Le projet de loi a été adopté le 7 juin 2002.

Ce mémoire a été diffusé à 1 000 exemplaires dans les cabinets de ministres et de sous-ministres, chez les députés, aux responsables de la condition féminine dans les ministères et organismes, dans les cégeps et les universités, dans les centrales syndicales, les groupes de recherche féministes, divers groupes de femmes des mouvements gais et lesbiens et au Barreau.

Démographie – Rapports sociaux

Orientation stratégique 1 Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes

Objectif Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes en vue d'une meilleure prise en compte de leurs besoins

Action 1 Production de quatre avis régionaux

Indicateurs

- Production des avis
- Pourcentage des recommandations mises en œuvre

Résultats

Les avis des régions Centre-du-Québec, Lanaudière, Bas-Saint-Laurent et Saguenay–Lac-Saint-Jean ont été produits et diffusés, ce qui porte maintenant à onze le nombre de régions qui disposent d'une telle référence.

Rappelons que les avis régionaux tracent, en première partie, le portrait de la situation des femmes de chaque région et, en deuxième partie, identifient des cibles et adressent des recommandations aux instances locales et régionales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des femmes et d'assurer un développement local et régional équitable pour les femmes et les hommes.

Le Conseil du statut de la femme souhaite par cette démarche documenter la situation des femmes sous toutes les facettes de leur vie économique, sociale et culturelle, et soutenir les instances en leur proposant des moyens concrets pour tenir compte de l'apport et des besoins des femmes dans leurs orientations et plans d'action en matière de développement et de services. Plus spécifiquement, il vise à ce que ses recommandations soient suivies dans une proportion de 30 % un an après la production d'un avis et de 60 % après deux ans.

Autre indice de la pénétration des avis du CSF : les analyses élaborées sur la situation des femmes en région ont été reprises par divers organismes ou partenaires, comme le démontrent ces quelques exemples :

- des conseils régionaux de développement (CRD) ont utilisé nos avis pour dresser le portrait de leur région lors des consultations du gouvernement sur la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;*
- une direction régionale du ministère des Transports y a fait référence dans son plan de transport concernant les besoins en transport collectif, notamment pour les femmes;
- des comités de mise en œuvre de la *Stratégie en matière de main-d'œuvre féminine* les ont utilisés pour illustrer les difficultés des femmes sur le marché du travail et des plans d'action régionaux d'Emploi-Québec se sont inspirés de certaines de nos observations;
- divers comités de travail ou commissions sectorielles (ex. : abandon scolaire, diversification scolaire) s'appuient sur les constats contenus dans les avis dans leurs secteurs respectifs.

Commentaires

La prise en compte des recommandations du Conseil est certainement une retombée positive, mais il faut aussi reconnaître que les instances régionales sont plus sensibles

État du suivi des recommandations

Région	Date de diffusion	Nombre de recommandations totales	Nombre de recommandations avec actions	Pourcentage
Montérégie	Mars 1999	26	16	62
Abitibi-Témiscamingue	Septembre 1999	39	32	82
Côte-Nord	Octobre 1999	51	41	80
Outaouais	Mars 2000	32	21	66
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Mars 2000	28	15	54
Mauricie	Septembre 2000	29	25	86
Chaudière-Appalaches	Décembre 2000	32	18	87

aux préoccupations des femmes, ne serait-ce que parce qu'elles sont assujetties à la politique gouvernementale en matière de condition féminine *Un avenir à partager, à la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* ou soumises aux pressions des groupes de femmes. Des actions sont parfois amorcées avant la publication de nos avis, mais ces derniers apportent un incitatif additionnel qui peut accentuer ou accélérer les efforts, comme en font foi les nombreuses lettres adressées au Conseil par des ministres ou des représentants d'organisme concernés par les recommandations contenues dans les avis régionaux.

En 2002-2003, le CSF disposera de l'évaluation des coûts des avis régionaux.

Action 2 Production d'un portrait statistique sur les jeunes femmes

Indicateur

- Pénétration et visibilité dans divers milieux

Résultats

Intitulé *Des nouvelles d'elles – Les jeunes femmes du Québec*, ce portrait s'inscrit dans la foulée d'initiatives prises par le Conseil du statut de la femme visant à accorder une place importante aux diverses réalités et aux multiples besoins des jeunes Québécoises de 15 à 29 ans. L'étude, produite au printemps 2002, contient des statistiques sur leur situation démographique, leur vie familiale, leurs études, leur travail, leur santé, leurs loisirs et leurs aspirations. On y trouve également des comparaisons avec la génération précédente ou les jeunes hommes du même âge, ainsi que des données régionales et des faits saillants. Cet outil de référence servira aussi bien à sensibiliser le gouvernement que les parents, les enseignants et les organismes sociocommunautaires à la réalité des jeunes femmes de 15 à 29 ans.

Afin de réaliser ce projet, le Conseil souhaitait s'adjoindre des partenaires financiers connus pour leur sensibilité et leur préoccupation à l'égard des jeunes. Les résultats sont probants : trois ministères s'y sont associés (Éducation, Santé et Services sociaux et Emploi-Québec), de même que le Secrétariat au loisir et au sport. Outre une participation financière réussie, le Conseil aura également su tirer partie de l'expertise professionnelle de ses partenaires pour en faire un document des plus complets.

Comme en font foi des témoignages positifs reçus après sa diffusion, ce portrait des jeunes femmes a eu un accueil très favorable de la part des organisations visées (commissions scolaires, organismes œuvrant auprès des jeunes, groupes de femmes, ministères et organismes gouvernementaux). Plus de 5 000 brochures ont été distribuées, dont plusieurs à la suite de l'information diffusée dans les médias. Il a servi au contenu de plusieurs réunions, colloques ou échanges et le Conseil a pu rencontrer différents groupes pour présenter cet état de situation.

Commentaires

Au cours de la prochaine année, le CSF poursuivra ses efforts de diffusion des données de cette publication, notamment par le biais des bureaux régionaux, afin d'outiller le plus possible les intervenantes et les intervenants auprès des jeunes.

Action 3 Production d'un mémoire sur l'union civile

Indicateurs

- Dépôt du mémoire
- Degré d'appropriation des recommandations par le gouvernement

Résultats

Le 7 décembre 2001, le ministre de la Justice, M. Paul Bégin, a déposé à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi intitulé Loi instituant l'union civile des personnes de même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives. Le Conseil du statut de la femme a présenté son mémoire intitulé *L'égalité... Oui ! Dans la conjugalité et la parentalité*, le 21 février 2002, devant la Commission des institutions. L'avant-projet de loi mettait en scène deux enjeux : la reconnaissance de la conjugalité des couples de même sexe et celle de leur parentalité. Seul le premier aspect a été entièrement intégré dans la proposition législative.

Le mémoire du Conseil recommandait que le futur projet de loi traite de la question de la filiation telle qu'elle se pose pour les couples de même sexe, soit dans le cas de l'adoption et de la procréation médicalement assistée, de même que dans le cas du lien parental entre la conjointe de la mère biologique et l'enfant né durant leur union civile. Le mémoire recommandait aussi que les termes « partenaire » et « régime partenarial » soient délaissés pour utiliser plutôt les termes « conjoint » et « régime d'union civile » afin de désigner les conjoints liés par une union civile et leur régime matrimonial. Enfin, le mémoire recommandait que divers acteurs gouvernementaux mettent sur pied des mesures de sensibilisation, d'éducation, de prévention et d'intervention afin que soient protégés les droits des personnes gaies et lesbiennes.

Huit des douze recommandations du mémoire du Conseil ont été suivies dans le projet de loi n° 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation. Le projet de loi a été adopté le 7 juin 2002.

Ce mémoire a été diffusé à 1 000 exemplaires dans les cabinets de ministres et de sous-ministres, chez les députés, aux responsables de la condition féminine dans les ministères et organismes, dans les cégeps et les universités, dans les centrales syndicales, les groupes de recherche féministes, divers groupes de femmes des mouvements gais et lesbiens et au Barreau.

Commentaires

Le Conseil a manifesté au ministre de la Justice sa satisfaction lors du dépôt du projet de loi tout en réitérant la nécessité de protéger les droits des gais et des lesbiennes par des mesures identifiées dans son mémoire, entre autres celle ayant trait à l'information et à la sensibilisation.

Action 4 — Production d'outils d'animation et d'information pour la Journée internationale des femmes

Indicateurs

- Nombre d'organismes rejoints
- Nombre de documents distribués
- Retombées médiatiques

Résultats

Chaque année, la Journée internationale des femmes demeure une occasion incontournable de porter, à l'attention de la population et des décideurs, les obstacles à l'égalité, tout en mettant en relief les avancées indéniables des femmes. En 2001-2002, la thématique reflétait une des orientations stratégiques du CSF. On examinait les impacts de certains changements démographiques sur la vie des femmes : mutations dans les familles, mouvements sur le territoire (immigration, exode rural et changements dans la pyramide des âges). Pour faire face à ces transformations, des réflexions sous le signe de la solidarité étaient proposées avec le slogan « Nouvelles réalités, solidarités nouvelles ». Des outils (affiche et guide d'animation) ont été produits de même que des documents réimprimés sur l'origine du 8 mars et les droits des femmes.

Les commandes et le nombre de documents distribués sont en hausse par rapport à l'année antérieure, ces derniers ayant connu une augmentation de 20 %. L'année 1999-2000 était exceptionnelle à plusieurs égards car le CSF avait modifié ses outils pour laisser place à la Marche mondiale des femmes, tout en produisant un cahier spécial distribué en complément de cet événement. En 2001-2002, le taux d'utilisation du thème du Conseil a progressé pour atteindre 27 %, ce qui est très appréciable compte tenu de la diversité des préoccupations du mouvement des femmes et des différents partenaires.

Parmi les autres résultats probants de cette activité d'information, mentionnons :

- la production d'un cahier spécial dans *Le Devoir* publié à 54 000 exemplaires approfondissant différentes questions reliées au thème;
- une couverture médiatique intéressante dans des médias nationaux et régionaux;
- des conférences données par la présidente à diverses occasions reprenant la thématique du 8 mars.

Somme toute, l'action du CSF a permis de nourrir les débats et les réflexions dans les groupes de femmes, mais également dans les ministères et autres milieux de travail.

Orientation stratégique 2 Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes

Objectif 1 Conseiller le gouvernement et informer la population quant à l'amélioration de l'accessibilité au marché du travail pour les femmes et de leurs conditions de travail

Action 1 Analyse des plans d'action d'Emploi-Québec

Indicateur

- Résultats constatés à la suite des analyses effectuées

Résultats

L'analyse du plan d'action national et de huit plans d'action régionaux 2001-2002 d'Emploi-Québec visait, dans un premier temps, à prendre connaissance des éléments de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* qui ont été intégrés dans les premiers plans d'action d'Emploi-Québec depuis le lancement de cette stratégie et, dans un deuxième temps, à influencer le contenu des prochains plans d'action si requis.

Le Conseil a pu constater les efforts déployés par Emploi-Québec pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie. Des actions concrètes ont été planifiées, par exemple la formation du personnel et la création de comités de mise en œuvre faisant place à des groupes du milieu actifs auprès de la main-d'œuvre féminine. Le souci de documenter la situation des femmes sur le marché du travail est également clairement exprimé.

Le Conseil a reçu l'assurance que les prochains plans d'action s'appuieront sur un portrait plus détaillé de la situation des femmes sur le marché de l'emploi, puisque la plupart des directions régionales ont manifesté leur intention de recueillir davantage de données ventilées selon le sexe.

Par ailleurs, bien que plusieurs commentaires du Conseil aient été accueillis favorablement, les contraintes d'effectifs et l'importance de la clientèle potentielle d'Emploi-Québec peuvent freiner leur mise en oeuvre.

Commentaires

D'autres plans régionaux feront l'objet d'une telle analyse en 2002-2003.

Objectif 2 Illustrer les divers aspects de la situation économique des femmes en vue de proposer des avenues qui en permettent l'amélioration

Action 2 Création et organisation du Prix ISO familles

Indicateurs

- Nombre d'entreprises participantes
- Retombées médiatiques
- Intérêt manifesté pour le sujet

Résultats

Le Prix ISO familles est une initiative du Conseil du statut de la femme qui vise à récompenser et mettre en valeur les mesures de conciliation travail-famille qui existent dans les entreprises. Deux organismes consultatifs étaient partenaires du CSF dans cette activité : le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre. Deux ministères ont aussi apporté des contributions importantes : le ministère de la Famille et de l'Enfance, par un soutien financier majeur, et le ministère du Travail, par l'organisation d'un Forum sur la conciliation travail-famille au cours duquel étaient remis les prix de cette première édition. Enfin, le CSF avait obtenu un partenariat médiatique important : le magazine *L'actualité* acceptait de rendre compte des résultats du concours.

Quelque dix-neuf entreprises ont posé leur candidature au Prix ISO familles, ce qui est très adéquat pour une première année. La couverture de presse a été excellente : outre le numéro spécial de *L'actualité*, le concours et ses résultats ont suscité des éditoriaux dans trois quotidiens, des articles dans tous les quotidiens et dans plusieurs émissions télé et radio. La visibilité pour les entreprises gagnantes a donc été importante mais, également, la sensibilisation des décideurs et de la population à l'égard du dossier conciliation travail-famille.

Commentaires

Le Conseil a manifesté au ministre de la Justice sa satisfaction lors du dépôt du projet de loi tout en réitérant la nécessité de protéger les droits des gais et des lesbiennes par des mesures identifiées dans son mémoire, entre autres celle ayant trait à l'information et à la sensibilisation.

Action 4 — Production d'outils d'animation et d'information pour la Journée internationale des femmes

Indicateurs

- Nombre d'organismes rejoints
- Nombre de documents distribués
- Retombées médiatiques

Résultats

Chaque année, la Journée internationale des femmes demeure une occasion incontournable de porter, à l'attention de la population et des décideurs, les obstacles à l'égalité, tout en mettant en relief les avancées indéniables des femmes. En 2001-2002, la thématique reflétait une des orientations stratégiques du CSF. On examinait les impacts de certains changements démographiques sur la vie des femmes : mutations dans les familles, mouvements sur le territoire (immigration, exode rural et changements dans la pyramide des âges). Pour faire face à ces transformations, des réflexions sous le signe de la solidarité étaient proposées avec le slogan « Nouvelles réalités, solidarités nouvelles ». Des outils (affiche et guide d'animation) ont été produits de même que des documents réimprimés sur l'origine du 8 mars et les droits des femmes.

Les commandes et le nombre de documents distribués sont en hausse par rapport à l'année antérieure, ces derniers ayant connu une augmentation de 20 %. L'année 1999-2000 était exceptionnelle à plusieurs égards car le CSF avait modifié ses outils pour laisser place à la Marche mondiale des femmes, tout en produisant un cahier spécial distribué en complément de cet événement. En 2001-2002, le taux d'utilisation du thème du Conseil a progressé pour atteindre 27 %, ce qui est très appréciable compte tenu de la diversité des préoccupations du mouvement des femmes et des différents partenaires.

Parmi les autres résultats probants de cette activité d'information, mentionnons :

- la production d'un cahier spécial dans *Le Devoir* publié à 54 000 exemplaires approfondissant différentes questions reliées au thème;
- une couverture médiatique intéressante dans des médias nationaux et régionaux;
- des conférences données par la présidente à diverses occasions reprenant la thématique du 8 mars.

Somme toute, l'action du CSF a permis de nourrir les débats et les réflexions dans les groupes de femmes, mais également dans les ministères et autres milieux de travail.

Orientation stratégique 2 Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes

Objectif 1 Conseiller le gouvernement et informer la population quant à l'amélioration de l'accessibilité au marché du travail pour les femmes et de leurs conditions de travail

Action 1 Analyse des plans d'action d'Emploi-Québec

Indicateur

- Résultats constatés à la suite des analyses effectuées

Résultats

L'analyse du plan d'action national et de huit plans d'action régionaux 2001-2002 d'Emploi-Québec visait, dans un premier temps, à prendre connaissance des éléments de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine* qui ont été intégrés dans les premiers plans d'action d'Emploi-Québec depuis le lancement de cette stratégie et, dans un deuxième temps, à influencer le contenu des prochains plans d'action si requis.

Le Conseil a pu constater les efforts déployés par Emploi-Québec pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie. Des actions concrètes ont été planifiées, par exemple la formation du personnel et la création de comités de mise en œuvre faisant place à des groupes du milieu actifs auprès de la main-d'œuvre féminine. Le souci de documenter la situation des femmes sur le marché du travail est également clairement exprimé.

Le Conseil a reçu l'assurance que les prochains plans d'action s'appuieront sur un portrait plus détaillé de la situation des femmes sur le marché de l'emploi, puisque la plupart des directions régionales ont manifesté leur intention de recueillir davantage de données ventilées selon le sexe.

Par ailleurs, bien que plusieurs commentaires du Conseil aient été accueillis favorablement, les contraintes d'effectifs et l'importance de la clientèle potentielle d'Emploi-Québec peuvent freiner leur mise en œuvre.

Commentaires

D'autres plans régionaux feront l'objet d'une telle analyse en 2002-2003.

Objectif 2 Illustrer les divers aspects de la situation économique des femmes en vue de proposer des avenues qui en permettent l'amélioration

Action 2 Création et organisation du Prix ISO familles

Indicateurs

- Nombre d'entreprises participantes
- Retombées médiatiques
- Intérêt manifesté pour le sujet

Résultats

Le Prix ISO familles est une initiative du Conseil du statut de la femme qui vise à récompenser et mettre en valeur les mesures de conciliation travail-famille qui existent dans les entreprises. Deux organismes consultatifs étaient partenaires du CSF dans cette activité : le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre. Deux ministères ont aussi apporté des contributions importantes : le ministère de la Famille et de l'Enfance, par un soutien financier majeur, et le ministère du Travail, par l'organisation d'un Forum sur la conciliation travail-famille au cours duquel étaient remis les prix de cette première édition. Enfin, le CSF avait obtenu un partenariat médiatique important : le magazine *L'actualité* acceptait de rendre compte des résultats du concours.

Quelque dix-neuf entreprises ont posé leur candidature au Prix ISO familles, ce qui est très adéquat pour une première année. La couverture de presse a été excellente : outre le numéro spécial de *L'actualité*, le concours et ses résultats ont suscité des éditoriaux dans trois quotidiens, des articles dans tous les quotidiens et dans plusieurs émissions télé et radio. La visibilité pour les entreprises gagnantes a donc été importante mais, également, la sensibilisation des décideurs et de la population à l'égard du dossier conciliation travail-famille.

D'autres retombées probantes :

- une session d'information donnée à l'ENAP sur le thème;
- plusieurs conférences de la présidente prononcées à des auditoires intéressés par le concours;
- des demandes de la part d'entreprises désirant mettre sur pied des mesures;
- des cégeps ont inclus dans leur contenu de cours cette dimension du travail;
- des corporations de développement économique tiennent maintenant compte de ces mesures dans l'attribution de leur aide financière;
- le Barreau du Québec a remis un prix spécial à la première firme d'avocats à se démarquer sur ce plan;
- le gouvernement vient d'inclure les Prix ISO familles dans son Plan concerté pour les familles en s'engageant à le financer pour une seconde année.

Commentaires

Une deuxième édition des Prix ISO familles aura lieu en 2002-2003.

Action 3 — Mémoire sur la loi modifiant le Code du travail

Indicateur

- Rédaction, dépôt et présentation du mémoire

Résultats

Le ministre du Travail a décidé de revoir le Code du travail. Le Conseil du statut de la femme a repris dans son mémoire les principales recommandations qu'il avait apportées lors d'une précédente consultation sur ce sujet. Ainsi, le Conseil du statut de la femme souhaite que le Code du travail favorise la syndicalisation du plus grand nombre possible de travailleuses qui le désirent. Il a donc souhaité que l'intention gouvernementale de créer une Commission des relations de travail soit retenue. En ce sens, il s'est réjoui de la création de cet organisme.

Parmi les principales caractéristiques de la participation des femmes au marché du travail, il y a la concentration de la main-d'œuvre féminine dans le secteur des services et l'éclatement des formes d'emploi qui rend de plus en plus aléatoire l'application des lois du travail. Selon le Conseil du statut de la femme, la révision du Code du travail devait viser deux objectifs : accroître le nombre de travailleuses et de travailleurs ayant accès à la négociation collective de leurs conditions de travail et atténuer les effets négatifs de la croissance du travail atypique.

Commentaires

Si le Conseil du statut de la femme a approuvé la création de la Commission des relations du travail, il aurait souhaité que le gouvernement adopte une définition du terme « salarié » qui aurait facilité l'intégration dans des unités d'accréditation des travailleuses et des travailleurs dits « autonomes dépendants ».

Il a aussi déploré le fait que le Code du travail modifié ne permette pas l'accréditation sur une base plus large que celle de l'entreprise et qu'il n'apporte aucune précision quant au statut des salariées et des salariés embauchés par l'entremise d'une agence de placement temporaire.

Le projet de loi n° 31 a été adopté et mis partiellement en vigueur.

Ce mémoire a été tiré à 900 exemplaires dont 732 ont été diffusés. De très nombreux intervenants intéressés à la question de la syndicalisation des travailleuses ont été rejoints par ce mémoire. Il s'agit, notamment, des députés, des femmes ministres, des répondantes gouvernementales à la condition féminine, des responsables des programmes de l'accès à l'égalité, des groupes de recherche féministe et des groupes de femmes.

Action 4 — Production d'un avis et d'une brochure sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)

Indicateurs

- Rédaction d'un avis et production d'un dépliant d'information
- Diffusion et retombées

Résultats

Dans un avis publié en avril 2001 *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques : une première réflexion*, le CSF analyse les enjeux pour les femmes de la mondialisation et du projet de création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Le document du CSF campe la position des principaux acteurs participant au Sommet des Amériques et au Sommet des peuples tenus en avril 2001 à Québec, décrit le phénomène de la mondialisation et ses effets appréhendés ou constatés sur les populations, notamment sur les femmes, et traite du contenu des accords de libre-échange et des inquiétudes que ceux-ci soulèvent. L'avis propose, enfin, des pistes de réflexion et d'action afin que ce projet d'intégration économique ne se solde pas par une perte d'acquis pour les Québécoises, mais contribue plutôt au mieux-être des sociétés et à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes au Sud comme au Nord.

L'avis de 47 pages a fait l'objet d'une impression papier (2 512 copies en avril 2001) et d'une réimpression (1 000 copies en janvier 2002). Il a été distribué aux ministères, groupes et personnes intéressés. Le CSF a également produit un dépliant d'information, disponible en quatre langues (8 000 copies en avril 2001). Un communiqué de presse a été émis.

De plus, la présidente du CSF a réalisé plusieurs activités sur ce thème. Un article a été publié dans quatre quotidiens francophones (*Le Devoir, La Presse, Le Droit, La Tribune*). Elle a aussi accordé une entrevue pour trois journaux anglophones (*The Gazette, Globe & Mail, National Post*). Elle a également été invitée à prononcer une conférence traitant de la mondialisation à l'ouverture du 26e Congrès de la FTQ.

Enfin, les documents du CSF sur la mondialisation ont été placés sur le site Internet du CSF pour consultation ou téléchargement avec un hyperlien sur le portail Internet du gouvernement québécois à l'occasion de la tenue du Sommet des Amériques en avril 2001. Notons que la version électronique du dépliant a été présentée en quatre langues : français, anglais, espagnol et portugais. La page du site traitant de la mondialisation a été visitée à 5 613 reprises.

Ce premier avis a permis d'accroître les connaissances sur le phénomène de la mondialisation, d'attirer l'attention sur ses effets particuliers pour les femmes et de contribuer au débat social, notamment dans le milieu des chercheuses et des groupes de femmes. De ce fait, le CSF est maintenant devenu un interlocuteur connu sur cette question. La présidente a participé aux consultations menées par la ministre des Relations internationales du Québec sur la création de l'Observatoire de la mondialisation.

Commentaires

En 2002-2003, la question de l'impact de la mondialisation sur la situation des femmes sur le marché du travail sera étudiée plus à fond. Entre autres activités à venir, le Conseil participera à une table ronde sur la mondialisation et rencontrera des spécialistes de la question lors du 3e Colloque international des recherches féministes francophones « Ruptures, résistances et utopies » (Université Le Mirail, Toulouse, 17 au 22 septembre 2002).

Action 5 — Avis sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté

Indicateur

- Pourcentage de recommandations retenues par le gouvernement

Résultats

Le CSF a publié un avis intitulé *Pour que le développement du Québec soit inclusif : commentaires sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté*. Dans cet avis, répondant au document intitulé *Ne laisser personne de côté*, le CSF salue la volonté gouvernementale de mettre en place de nouvelles mesures économiques et sociales pour éradiquer la pauvreté. L'avis déplore toutefois qu'aucune quantification du phénomène ne soit esquissée dans le document gouvernemental et brosse un portrait de la situation et de ses tendances. Il propose ensuite quelques hypothèses sur les causes de l'aggravation du phénomène au cours des dernières décennies et signale des pistes d'action pouvant contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Sur les 21 recommandations que compte cet avis, 14 semblent avoir été retenues par le gouvernement. Ces 14 recommandations ont trouvé écho dans les deux derniers budgets (mini budget de l'automne 2001 et budget 2002-2003) ou ont été reprises dans le cadre de la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et de sa pièce maîtresse, le projet de loi n° 112.

La première diffusion de l'avis totalisait 1 495 copies. L'avis fut envoyé aux groupes de femmes, aux partenaires gouvernementaux et para-gouvernementaux ainsi qu'aux organismes communautaires. Il a servi, notamment, à alimenter les discussions de certains CRD.

Commentaires

Le CSF produira, d'ici l'automne 2002, un mémoire sur la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et sur le projet de loi n° 112. Il le présentera devant la Commission des affaires sociales qui entendra les commentaires sur ce projet de loi à partir du 1er octobre 2002.

D'autres retombées probantes :

- une session d'information donnée à l'ENAP sur le thème;
- plusieurs conférences de la présidente prononcées à des auditoires intéressés par le concours;
- des demandes de la part d'entreprises désirant mettre sur pied des mesures;
- des cégeps ont inclus dans leur contenu de cours cette dimension du travail;
- des corporations de développement économique tiennent maintenant compte de ces mesures dans l'attribution de leur aide financière;
- le Barreau du Québec a remis un prix spécial à la première firme d'avocats à se démarquer sur ce plan;
- le gouvernement vient d'inclure les Prix ISO familles dans son Plan concerté pour les familles en s'engageant à le financer pour une seconde année.

Commentaires

Une deuxième édition des Prix ISO familles aura lieu en 2002-2003.

Action 3 Mémoire sur la loi modifiant le Code du travail

Indicateur

- Rédaction, dépôt et présentation du mémoire

Résultats

Le ministre du Travail a décidé de revoir le Code du travail. Le Conseil du statut de la femme a repris dans son mémoire les principales recommandations qu'il avait apportées lors d'une précédente consultation sur ce sujet. Ainsi, le Conseil du statut de la femme souhaite que le Code du travail favorise la syndicalisation du plus grand nombre possible de travailleuses qui le désirent. Il a donc souhaité que l'intention gouvernementale de créer une Commission des relations de travail soit retenue. En ce sens, il s'est réjoui de la création de cet organisme.

Parmi les principales caractéristiques de la participation des femmes au marché du travail, il y a la concentration de la main-d'œuvre féminine dans le secteur des services et l'éclatement des formes d'emploi qui rend de plus en plus aléatoire l'application des lois du travail. Selon le Conseil du statut de la femme, la révision du Code du travail devait viser deux objectifs : accroître le nombre de travailleuses et de travailleurs ayant accès à la négociation collective de leurs conditions de travail et atténuer les effets négatifs de la croissance du travail atypique.

Commentaires

Si le Conseil du statut de la femme a approuvé la création de la Commission des relations du travail, il aurait souhaité que le gouvernement adopte une définition du terme « salarié » qui aurait facilité l'intégration dans des unités d'accréditation des travailleuses et des travailleurs dits « autonomes dépendants ».

Il a aussi déploré le fait que le Code du travail modifié ne permette pas l'accréditation sur une base plus large que celle de l'entreprise et qu'il n'apporte aucune précision quant au statut des salariées et des salariés embauchés par l'entremise d'une agence de placement temporaire.

Le projet de loi n° 31 a été adopté et mis partiellement en vigueur.

Ce mémoire a été tiré à 900 exemplaires dont 732 ont été diffusés. De très nombreux intervenants intéressés à la question de la syndicalisation des travailleuses ont été rejoints par ce mémoire. Il s'agit, notamment, des députés, des femmes ministres, des répondantes gouvernementales à la condition féminine, des responsables des programmes de l'accès à l'égalité, des groupes de recherche féministe et des groupes de femmes.

Action 4 Production d'un avis et d'une brochure sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)

Indicateurs

- Rédaction d'un avis et production d'un dépliant d'information
- Diffusion et retombées

Résultats

Dans un avis publié en avril 2001 *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques : une première réflexion*, le CSF analyse les enjeux pour les femmes de la mondialisation et du projet de création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Le document du CSF campe la position des principaux acteurs participant au Sommet des Amériques et au Sommet des peuples tenus en avril 2001 à Québec, décrit le phénomène de la mondialisation et ses effets appréhendés ou constatés sur les populations, notamment sur les femmes, et traite du contenu des accords de libre-échange et des inquiétudes que ceux-ci soulèvent. L'avis propose, enfin, des pistes de réflexion et d'action afin que ce projet d'intégration économique ne se solde pas par une perte d'acquis pour les Québécoises, mais contribue plutôt au mieux-être des sociétés et à une plus grande égalité entre les hommes et les femmes au Sud comme au Nord.

L'avis de 47 pages a fait l'objet d'une impression papier (2 512 copies en avril 2001) et d'une réimpression (1 000 copies en janvier 2002). Il a été distribué aux ministères, groupes et personnes intéressés. Le CSF a également produit un dépliant d'information, disponible en quatre langues (8 000 copies en avril 2001). Un communiqué de presse a été émis.

De plus, la présidente du CSF a réalisé plusieurs activités sur ce thème. Un article a été publié dans quatre quotidiens francophones (*Le Devoir, La Presse, Le Droit, La Tribune*). Elle a aussi accordé une entrevue pour trois journaux anglophones (*The Gazette, Globe & Mail, National Post*). Elle a également été invitée à prononcer une conférence traitant de la mondialisation à l'ouverture du 26e Congrès de la FTQ.

Enfin, les documents du CSF sur la mondialisation ont été placés sur le site Internet du CSF pour consultation ou téléchargement avec un hyperlien sur le portail Internet du gouvernement québécois à l'occasion de la tenue du Sommet des Amériques en avril 2001. Notons que la version électronique du dépliant a été présentée en quatre langues : français, anglais, espagnol et portugais. La page du site traitant de la mondialisation a été visitée à 5 613 reprises.

Ce premier avis a permis d'accroître les connaissances sur le phénomène de la mondialisation, d'attirer l'attention sur ses effets particuliers pour les femmes et de contribuer au débat social, notamment dans le milieu des chercheuses et des groupes de femmes. De ce fait, le CSF est maintenant devenu un interlocuteur connu sur cette question. La présidente a participé aux consultations menées par la ministre des Relations internationales du Québec sur la création de l'Observatoire de la mondialisation.

Commentaires

En 2002-2003, la question de l'impact de la mondialisation sur la situation des femmes sur le marché du travail sera étudiée plus à fond. Entre autres activités à venir, le Conseil participera à une table ronde sur la mondialisation et rencontrera des spécialistes de la question lors du 3e Colloque international des recherches féministes francophones « Ruptures, résistances et utopies » (Université Le Mirail, Toulouse, 17 au 22 septembre 2002).

Action 5

Avis sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté

Indicateur

- Pourcentage de recommandations retenues par le gouvernement

Résultats

Le CSF a publié un avis intitulé *Pour que le développement du Québec soit inclusif : commentaires sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté*. Dans cet avis, répondant au document intitulé *Ne laisser personne de côté*, le CSF salue la volonté gouvernementale de mettre en place de nouvelles mesures économiques et sociales pour éradiquer la pauvreté. L'avis déplore toutefois qu'aucune quantification du phénomène ne soit esquissée dans le document gouvernemental et brosse un portrait de la situation et de ses tendances. Il propose ensuite quelques hypothèses sur les causes de l'aggravation du phénomène au cours des dernières décennies et signale des pistes d'action pouvant contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Sur les 21 recommandations que compte cet avis, 14 semblent avoir été retenues par le gouvernement. Ces 14 recommandations ont trouvé écho dans les deux derniers budgets (mini budget de l'automne 2001 et budget 2002-2003) ou ont été reprises dans le cadre de la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et de sa pièce maîtresse, le projet de loi n° 112.

La première diffusion de l'avis totalisait 1 495 copies. L'avis fut envoyé aux groupes de femmes, aux partenaires gouvernementaux et para-gouvernementaux ainsi qu'aux organismes communautaires. Il a servi, notamment, à alimenter les discussions de certains CRD.

Commentaires

Le CSF produira, d'ici l'automne 2002, un mémoire sur la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et sur le projet de loi n° 112. Il le présentera devant la Commission des affaires sociales qui entendra les commentaires sur ce projet de loi à partir du 1er octobre 2002.

Santé – Bien-être – Environnement

Orientation stratégique 3 Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes

Objectif Faire connaître les préoccupations et les besoins des femmes en matière de santé, de violence et d'environnement afin que les politiques et programmes en ces matières soient mieux adaptés à leurs réalités

Action 1 Recherche et brochure d'information sur la prostitution

Indicateurs

- Rédaction et production de la recherche et de la brochure
- Diffusion et retombées

Résultats

Les objectifs visés par la recherche *La prostitution : profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre* consistaient principalement à éclairer le débat en cours sur la problématique de la prostitution. Les informations recueillies permettront au comité interministériel sur la prostitution et le travail du sexe de disposer de données qui procurent une vue d'ensemble de la situation de la prostitution et du trafic sexuel au Québec et dans le monde ainsi que des différents courants législatifs qui ont cours actuellement. De nombreux groupes de femmes, des groupes de recherche, des syndicats et la population dans son ensemble y trouvent également des éléments d'information pertinents.

L'impact médiatique à la suite de la parution de cette recherche a été important. Les médias électroniques et écrits ont accordé une bonne visibilité à nos travaux. Des articles sont parus dans *Le Soleil*, *Le Devoir*, *The Gazette*, *La Presse* ainsi que dans *Ici* et *Métro*. Un éditorial est également paru dans *La Presse* tandis qu'une lettre d'opinion, signée par la présidente du CSF, a été publiée dans *Le Soleil* et *Le Droit*. Concernant les médias électroniques, le Conseil a accordé plusieurs entrevues : TQS (Montréal et Québec) RDI, Radio-Canada radio (Québec, Montréal, Ottawa), TVA, Réseau LCN, CJRC, CJMF, Global.

Quelque 2 650 exemplaires de la recherche, 10 000 copies du résumé ainsi que 1 000 résumés en anglais ont été acheminés à différents partenaires du CSF, dont les cabinets politiques et membres de l'Assemblée nationale, les ministères et organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, les groupes de femmes et différents mouvements syndicaux.

Commentaires

Au cours de l'automne 2002 et de l'hiver 2003, des présentations sur le contenu de la recherche sont à prévoir. De plus, le Conseil du statut de la femme assurera le suivi du dossier de la prostitution et du trafic en maintenant ses connaissances à jour sur ces deux sujets, notamment au regard des divers modèles législatifs, par le biais du suivi de l'actualité internationale.

Le Conseil participera à la Conférence européenne sur la prévention et la lutte contre le trafic des êtres humains « Un défi pour le XXI^e^ siècle » (Bruxelles, 18 au 20 septembre 2002) et échangera avec des spécialistes de la gestion lors de la visite de travail à Paris de la présidente (12 au 16 septembre 2002) et à l'occasion du 3^e^ colloque international des recherches féministes francophones (Toulouse, 17 au 22 septembre 2002).

Action 2 Production du guide sur la santé des femmes

Indicateurs

- Nombre de ventes
- Nombre de personnes rejointes
- Taux de satisfaction

Résultats

Au cours de l'année, le Conseil du statut de la femme a publié un guide pratique et informatif de 170 pages intitulé *Femmes et santé – Suivez le guide*. Le document a pour objet de renseigner les femmes sur différents aspects de leur santé et de les outiller pour faire face aux différents événements qui marquent leur vie, poser des questions et avoir un regard critique sur les solutions de rechange qui leur sont offertes. Le guide a été produit avec la collaboration de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec et le Réseau québécois d'action sur la santé des femmes. Vendu dans certains points à travers le Québec, le document est distribué aux 15 000 lectrices qui se réabonnent à la *Gazette des femmes* et à celles qui se joignent au lectorat par un nouvel abonnement.

Parmi les résultats les plus importants relatifs à cette publication mentionnons :

- 1 200 copies distribuées dans le réseau de la FIIQ;
- ventes d'abonnement à la *Gazette des femmes* avec le guide;
- 682 ventes à l'unité, soit par Les Publications du Québec ou par le biais de la *Gazette des femmes*; 51 % des ventes étant effectuées dans le premier mois suivant le lancement.

Une consultation auprès d'un premier groupe de lectrices démontre un taux de satisfaction très élevé, les utilisatrices ayant affirmé que le guide leur a été utile dans plusieurs circonstances.

Action 3 Relance régionale des recommandations relatives au virage ambulatoire

Indicateurs

- Degré d'appropriation des recommandations de l'avis sur le virage ambulatoire par les régies régionales de la santé et des services sociaux
- Réponses positives des régies régionales

Résultats

L'avis intitulé *Pour un virage ambulatoire qui respecte les femmes*, produit par le Conseil en mai 2000, contenait 34 recommandations au gouvernement qui visaient à induire des changements dans les services aux usagères, dans le soutien aux aidantes et dans les conditions des travailleuses et des bénévoles du réseau de la santé. Un an après sa diffusion, une lettre était envoyée à douze régies régionales dans laquelle un suivi était demandé sur huit recommandations de responsabilité régionale. Dix de celles-ci ont répondu. Pour deux autres régies, le Conseil a fait le bilan des recommandations adressées par le biais de l'avis régional et portant sur le virage ambulatoire et l'accès aux services.

Cinq régies ont pris des mesures pour répondre à au moins sept des huit recommandations, deux ont pris des mesures pour répondre à au moins quatre recommandations, trois ont réalisé des mesures pour répondre à trois recommandations et deux régies ne précisent pas la teneur de leurs actions mais affirment s'être préoccupées des effets négatifs du virage sur les femmes.

Commentaires

Les actions entreprises par les régies démontrent la pertinence des recommandations du CSF.

Santé – Bien-être – Environnement

Orientation stratégique 3 Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes

Objectif Faire connaître les préoccupations et les besoins des femmes en matière de santé, de violence et d'environnement afin que les politiques et programmes en ces matières soient mieux adaptés à leurs réalités

Action 1 Recherche et brochure d'information sur la prostitution

Indicateurs

- Rédaction et production de la recherche et de la brochure
- Diffusion et retombées

Résultats

Les objectifs visés par la recherche *La prostitution : profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre* consistaient principalement à éclairer le débat en cours sur la problématique de la prostitution. Les informations recueillies permettront au comité interministériel sur la prostitution et le travail du sexe de disposer de données qui procurent une vue d'ensemble de la situation de la prostitution et du trafic sexuel au Québec et dans le monde ainsi que des différents courants législatifs qui ont cours actuellement. De nombreux groupes de femmes, des groupes de recherche, des syndicats et la population dans son ensemble y trouvent également des éléments d'information pertinents.

L'impact médiatique à la suite de la parution de cette recherche a été important. Les médias électroniques et écrits ont accordé une bonne visibilité à nos travaux. Des articles sont parus dans *Le Soleil*, *Le Devoir*, *The Gazette*, *La Presse* ainsi que dans *Ici* et *Métro*. Un éditorial est également paru dans *La Presse* tandis qu'une lettre d'opinion, signée par la présidente du CSF, a été publiée dans *Le Soleil* et *Le Droit*. Concernant les médias électroniques, le Conseil a accordé plusieurs entrevues : TQS (Montréal et Québec) RDI, Radio-Canada radio (Québec, Montréal, Ottawa), TVA, Réseau LCN, CJRC, CJMF, Global.

Quelque 2 650 exemplaires de la recherche, 10 000 copies du résumé ainsi que 1 000 résumés en anglais ont été acheminés à différents partenaires du CSF, dont les cabinets politiques et membres de l'Assemblée nationale, les ministères et organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, les groupes de femmes et différents mouvements syndicaux.

Commentaires

Au cours de l'automne 2002 et de l'hiver 2003, des présentations sur le contenu de la recherche sont à prévoir. De plus, le Conseil du statut de la femme assurera le suivi du dossier de la prostitution et du trafic en maintenant ses connaissances à jour sur ces deux sujets, notamment au regard des divers modèles législatifs, par le biais du suivi de l'actualité internationale.

Le Conseil participera à la Conférence européenne sur la prévention et la lutte contre le trafic des êtres humains « Un défi pour le XXI^e^ siècle » (Bruxelles, 18 au 20 septembre 2002) et échangera avec des spécialistes de la gestion lors de la visite de travail à Paris de la présidente (12 au 16 septembre 2002) et à l'occasion du 3^e^ colloque international des recherches féministes francophones (Toulouse, 17 au 22 septembre 2002).

Action 2 Production du guide sur la santé des femmes

Indicateurs

- Nombre de ventes
- Nombre de personnes rejointes
- Taux de satisfaction

Résultats

Au cours de l'année, le Conseil du statut de la femme a publié un guide pratique et informatif de 170 pages intitulé *Femmes et santé – Suivez le guide*. Le document a pour objet de renseigner les femmes sur différents aspects de leur santé et de les outiller pour faire face aux différents événements qui marquent leur vie, poser des questions et avoir un regard critique sur les solutions de rechange qui leur sont offertes. Le guide a été produit avec la collaboration de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec et le Réseau québécois d'action sur la santé des femmes. Vendu dans certains points à travers le Québec, le document est distribué aux 15 000 lectrices qui se réabonnent à la *Gazette des femmes* et à celles qui se joignent au lectorat par un nouvel abonnement.

Parmi les résultats les plus importants relatifs à cette publication mentionnons :

- 1 200 copies distribuées dans le réseau de la FIIQ;
- ventes d'abonnement à la *Gazette des femmes* avec le guide;
- 682 ventes à l'unité, soit par Les Publications du Québec ou par le biais de la *Gazette des femmes*; 51 % des ventes étant effectuées dans le premier mois suivant le lancement.

Une consultation auprès d'un premier groupe de lectrices démontre un taux de satisfaction très élevé, les utilisatrices ayant affirmé que le guide leur a été utile dans plusieurs circonstances.

Action 3 Relance régionale des recommandations relatives au virage ambulatoire

Indicateurs

- Degré d'appropriation des recommandations de l'avis sur le virage ambulatoire par les régies régionales de la santé et des services sociaux
- Réponses positives des régies régionales

Résultats

L'avis intitulé *Pour un virage ambulatoire qui respecte les femmes*, produit par le Conseil en mai 2000, contenait 34 recommandations au gouvernement qui visaient à induire des changements dans les services aux usagères, dans le soutien aux aidantes et dans les conditions des travailleuses et des bénévoles du réseau de la santé. Un an après sa diffusion, une lettre était envoyée à douze régies régionales dans laquelle un suivi était demandé sur huit recommandations de responsabilité régionale. Dix de celles-ci ont répondu. Pour deux autres régies, le Conseil a fait le bilan des recommandations adressées par le biais de l'avis régional et portant sur le virage ambulatoire et l'accès aux services.

Cinq régies ont pris des mesures pour répondre à au moins sept des huit recommandations, deux ont pris des mesures pour répondre à au moins quatre recommandations, trois ont réalisé des mesures pour répondre à trois recommandations et deux régies ne précisent pas la teneur de leurs actions mais affirment s'être préoccupées des effets négatifs du virage sur les femmes.

Commentaires

Les actions entreprises par les régies démontrent la pertinence des recommandations du CSF.

Politique – Engagement social

Orientation stratégique 4 Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne

Objectif Déterminer divers moyens de favoriser l'accès des femmes au pouvoir et leur participation citoyenne dans un objectif d'égalité et pour une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans les lieux de décision

Action 1 Contribution aux travaux des des conférences administratives régionales (CAR) et des conseils régionaux de développement (CRD)

Indicateurs

- Nombre de rencontres
- Actions prises par les instances régionales pour tenir compte des préoccupations des femmes

Résultats

Par l'intermédiaire de ses représentantes régionales, les professionnelles des bureaux régionaux, le CSF participe aux travaux des CAR et des CRD en région, incluant des commissions sectorielles et des comités consultatifs responsables de la condition féminine. Cette participation vise à faire valoir les préoccupations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de façon que ces instances en tiennent compte dans leurs actions.

Au total, au moins 67 rencontres ont eu lieu avec les CAR ou des sous-comités de ces instances et 132 réunions de travail avec les CRD ou des unités relevant de ceux-ci.

Nous pouvons difficilement quantifier les résultats de ces actions, mais plusieurs décisions et actions prises par les instances nous confirment que l'influence du Conseil permet de faciliter une prise en compte des intérêts et besoins des femmes dans le développement local et régional. En voici quelques exemples, répertoriés dans différentes régions :

- la direction régionale du ministère des Transports de Chaudière-Appalaches a intégré dans son plan d'action 2001-2005 le développement du transport collectif notamment pour répondre aux besoins particuliers des femmes;
- les centres locaux de développement (CLD) commencent à s'ouvrir au dossier des femmes entrepreneures (fonds de démarrage, prêts);
- création d'un comité de travail multipartite (CRD, ministères, groupes de femmes) sur le dossier des femmes entrepreneures au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- création d'un observatoire de la condition féminine en Outaouais;
- création d'une organisation régionale de concertation, sous l'égide du CRD de l'Abitibi-Témiscamingue, pour l'accès des femmes dans les professions et métiers non traditionnels en lien avec les secteurs clés de l'économie régionale.

Commentaires

Le Conseil du statut de la femme ne peut s'arroger l'entièreté des résultats obtenus puisque d'autres intervenants régionaux, notamment les groupes de femmes, travaillent à l'atteinte de cet objectif, mais il est un partenaire important par sa présence aux CAR et par son expertise auprès des groupes de femmes, des instances régionales et des ministères.

En 2002-2003, le CSF disposera des résultats d'une analyse comparative entre les ententes-cadres de première et deuxième génération de l'ensemble des régions concernant la place et l'importance accordées aux préoccupations des femmes dans le contenu de ces ententes.

Action 2 Participation à des projets visant à accroître la représentation des femmes en politique municipale

Indicateur

- Diversité d'actions participatives

Résultats

Compte tenu de l'enjeu pour les femmes des importantes restructurations municipales et des premières élections dans les nouvelles grandes villes, les bureaux régionaux ont participé à des activités diverses de sensibilisation à la présence des femmes dans les conseils municipaux. Ces activités étaient organisées par des groupes de femmes, parfois en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. L'apport du Conseil revêt diverses formes. Il a d'abord apporté une expertise quant aux enjeux pour les femmes notamment grâce à son avis produit en décembre 2000 intitulé *Les restructurations municipales : un défi d'équité pour les femmes*. Il a ensuite contribué à l'organisation de projets, par exemple en participant à l'élaboration de contenu des colloques ou des activités d'information. Il a enfin, à son initiative, sensibilisé les maires à la présence des femmes dans les structures municipales.

Voici des exemples de ces activités :

- présentation à la ville de Lévis d'une proposition d'adoption de la déclaration de l'Union internationale des villes et des pouvoirs locaux (IULA);
- séances d'information pour sensibiliser les femmes aux enjeux du regroupement municipal de Lévis à l'occasion des élections de novembre 2002;
- production d'un dépliant d'information et tenue d'un débat pour sensibiliser les femmes et les candidats aux élections municipales de la nouvelle ville de Québec aux enjeux du regroupement pour les femmes et à leur présence dans les lieux participatifs et décisionnels;
- sondage pour vérifier les attentes et les besoins des élues du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- activités avec les élues municipales pour les sensibiliser aux enjeux de la fusion de la ville de Gatineau et organisation d'un colloque sur les femmes et le pouvoir. Cette initiative devrait donner lieu à la création d'une commission Femmes et ville;
- lettre envoyée aux maires des nouvelles grandes villes fusionnées pour porter à leur attention les recommandations du Conseil contenues dans son avis sur les restructurations municipales;
- organisation d'un colloque sur les femmes et le pouvoir sur la Côte-Nord.

Commentaires

On ne peut analyser l'impact des fusions municipales sur la présence des femmes à partir des résultats d'une seule élection. L'évolution de 2001 par rapport à 2000 est d'ailleurs extrêmement variable quand on observe les résultats par municipalité, compte tenu des petits nombres (ex. : augmentation de 68 % et diminution de 43 % du nombre de conseillères à Gatineau et à Sherbrooke respectivement). Il faudra poursuivre les actions et mesurer l'évolution à long terme.

Résultats de la présence des femmes dans 9 villes fusionnées

	2000	2001
Mairesses	7,7 %	0,0 %
Conseillères	24,5 %	25,2 %

Politique – Engagement social

Orientation stratégique 4 Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne

Objectif Déterminer divers moyens de favoriser l'accès des femmes au pouvoir et leur participation citoyenne dans un objectif d'égalité et pour une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans les lieux de décision

Action 1 Contribution aux travaux des des conférences administratives régionales (CAR) et des conseils régionaux de développement (CRD)

Indicateurs

- Nombre de rencontres
- Actions prises par les instances régionales pour tenir compte des préoccupations des femmes

Résultats

Par l'intermédiaire de ses représentantes régionales, les professionnelles des bureaux régionaux, le CSF participe aux travaux des CAR et des CRD en région, incluant des commissions sectorielles et des comités consultatifs responsables de la condition féminine. Cette participation vise à faire valoir les préoccupations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de façon que ces instances en tiennent compte dans leurs actions.

Au total, au moins 67 rencontres ont eu lieu avec les CAR ou des sous-comités de ces instances et 132 réunions de travail avec les CRD ou des unités relevant de ceux-ci.

Nous pouvons difficilement quantifier les résultats de ces actions, mais plusieurs décisions et actions prises par les instances nous confirment que l'influence du Conseil permet de faciliter une prise en compte des intérêts et besoins des femmes dans le développement local et régional. En voici quelques exemples, répertoriés dans différentes régions :

- la direction régionale du ministère des Transports de Chaudière-Appalaches a intégré dans son plan d'action 2001-2005 le développement du transport collectif notamment pour répondre aux besoins particuliers des femmes;
- les centres locaux de développement (CLD) commencent à s'ouvrir au dossier des femmes entrepreneures (fonds de démarrage, prêts);
- création d'un comité de travail multipartite (CRD, ministères, groupes de femmes) sur le dossier des femmes entrepreneures au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- création d'un observatoire de la condition féminine en Outaouais;
- création d'une organisation régionale de concertation, sous l'égide du CRD de l'Abitibi-Témiscamingue, pour l'accès des femmes dans les professions et métiers non traditionnels en lien avec les secteurs clés de l'économie régionale.

Commentaires

Le Conseil du statut de la femme ne peut s'arroger l'entièreté des résultats obtenus puisque d'autres intervenants régionaux, notamment les groupes de femmes, travaillent à l'atteinte de cet objectif, mais il est un partenaire important par sa présence aux CAR et par son expertise auprès des groupes de femmes, des instances régionales et des ministères.

En 2002-2003, le CSF disposera des résultats d'une analyse comparative entre les ententes-cadres de première et deuxième génération de l'ensemble des régions concernant la place et l'importance accordées aux préoccupations des femmes dans le contenu de ces ententes.

Action 2 Participation à des projets visant à accroître la représentation des femmes en politique municipale

Indicateur

- Diversité d'actions participatives

Résultats

Compte tenu de l'enjeu pour les femmes des importantes restructurations municipales et des premières élections dans les nouvelles grandes villes, les bureaux régionaux ont participé à des activités diverses de sensibilisation à la présence des femmes dans les conseils municipaux. Ces activités étaient organisées par des groupes de femmes, parfois en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. L'apport du Conseil revêt diverses formes. Il a d'abord apporté une expertise quant aux enjeux pour les femmes notamment grâce à son avis produit en décembre 2000 intitulé *Les restructurations municipales : un défi d'équité pour les femmes*. Il a ensuite contribué à l'organisation de projets, par exemple en participant à l'élaboration de contenu des colloques ou des activités d'information. Il a enfin, à son initiative, sensibilisé les maires à la présence des femmes dans les structures municipales.

Voici des exemples de ces activités :

- présentation à la ville de Lévis d'une proposition d'adoption de la déclaration de l'Union internationale des villes et des pouvoirs locaux (IULA);
- séances d'information pour sensibiliser les femmes aux enjeux du regroupement municipal de Lévis à l'occasion des élections de novembre 2002;
- production d'un dépliant d'information et tenue d'un débat pour sensibiliser les femmes et les candidats aux élections municipales de la nouvelle ville de Québec aux enjeux du regroupement pour les femmes et à leur présence dans les lieux participatifs et décisionnels;
- sondage pour vérifier les attentes et les besoins des élues du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- activités avec les élues municipales pour les sensibiliser aux enjeux de la fusion de la ville de Gatineau et organisation d'un colloque sur les femmes et le pouvoir. Cette initiative devrait donner lieu à la création d'une commission Femmes et ville;
- lettre envoyée aux maires des nouvelles grandes villes fusionnées pour porter à leur attention les recommandations du Conseil contenues dans son avis sur les restructurations municipales;
- organisation d'un colloque sur les femmes et le pouvoir sur la Côte-Nord.

Commentaires

On ne peut analyser l'impact des fusions municipales sur la présence des femmes à partir des résultats d'une seule élection. L'évolution de 2001 par rapport à 2000 est d'ailleurs extrêmement variable quand on observe les résultats par municipalité, compte tenu des petits nombres (ex. : augmentation de 68 % et diminution de 43 % du nombre de conseillères à Gatineau et à Sherbrooke respectivement). Il faudra poursuivre les actions et mesurer l'évolution à long terme.

Résultats de la présence des femmes dans 9 villes fusionnées

	2000	2001
Mairesses	7,7 %	0,0 %
Conseillères	24,5 %	25,2 %

Autres actions d'information et de sensibilisation

Action 1 Production et vente de la *Gazette des femmes*

Indicateurs

- Nombre d'abonnements
- Satisfaction de la clientèle
- Retombées médiatiques
- Rajeunissement du lectorat

Résultats

La *Gazette des femmes* est une publication bimestrielle de 40 pages tirée à 22 000 exemplaires environ. Elle est un des outils principaux pour actualiser le mandat d'information du Conseil. Au cours de l'année, le magazine a produit plusieurs dossiers en lien avec le plan stratégique du Conseil : écoféminisme, garde des enfants, conciliation travail-famille, parité politique, santé des femmes. De plus, certains dossiers et articles novateurs ont permis de devancer et d'alimenter des débats d'actualité en ce qui a trait à la condition féminine, tels celui sur la prostitution, la fin des menstruations, la sexualité ou encore la garde des enfants. Par ailleurs, par le biais de chroniques principalement, la revue a diffusé les préoccupations et les travaux du CSF : avis sur la mondialisation, la pauvreté, le développement régional, les outils d'information du CSF (guide santé, ISO familles, etc.).
Tout en maintenant ses abonnements, au cours de l'année, à 15 000 lectrices et lecteurs (tirage moyen : 23 250), la *Gazette des femmes* a poursuivi ses tentatives quant à un objectif à long terme de rajeunissement du lectorat, une question cruciale qui fait foi de la survie d'un tel outil. C'est ainsi que le choix des sujets a été orienté aussi en fonction de cette clientèle (tels les *Blood Sisters*, le Parlement Jeunesse, les jeunes et leur perception du temps, les filles et le *rap*). Cette approche semble porter fruit puisque les plus récentes abonnées (depuis 5 ans et moins) sont en majorité dans la vingtaine et la trentaine. Autre indice notable : sur une cinquantaine de lettres adressées au courrier des lectrices, une dizaine proviennent de jeunes.

Un sondage de dix questions publiées dans le numéro de mars-avril 2002 indique une appréciation positive du lectorat :

- 62 % des répondantes lisent la totalité du magazine;
- 94 % des lectrices apprécient la facilité de compréhension;
- 92 % la qualité rédactionnelle;
- 83 % la présentation visuelle;
- 86 % le choix des sujets.

Le magazine a continué cette année à recevoir des distinctions journalistiques, un indice certain de sa qualité. Parmi 236 dossiers soumis aux Grands Prix 2002 des Magazines du Québec, le magazine a récolté deux mentions dans la catégorie du meilleur reportage et de la meilleure page couverture.

Enfin, l'impact médiatique de la revue se maintient à un bon niveau. Les journalistes ont mentionné, repris ou approfondi plus de 80 fois des articles de la *Gazette des femmes*, tout en citant la source; 70 % de ces médias offrent une diffusion nationale.

Action 2 Publications du Conseil

Résultats

Outre la *Gazette des femmes*, le Conseil du statut de la femme diffuse de façon régulière, à ses clientèles, des publications (avis, recherches et outils d'information). À titre d'exemple, en 2001-2002, 26 nouveaux documents ont été produits pour un total de 80 722 exemplaires diffusés au public. Les publications du Conseil sont distribuées à l'ensemble de ses clientèles, à savoir aux groupes de femmes du Québec, aux associations nationales de condition féminine, à ses divers partenaires communautaires, gouvernementaux et socio-économiques ainsi qu'à la population générale qui en fait la demande.

Au cours de l'année, le CSF a procédé à un sondage auprès de ses clientèles régulières et autres partenaires afin de mesurer le degré de satisfaction à l'égard de la diffusion de ses travaux ainsi que l'utilisation des produits de l'organisme. Quelque 1 650 questionnaires d'évaluation ont été transmis et 19 % ont été retournés. Les résultats indiquent que l'ensemble de la documentation est lue par 36 % des répondantes, 63 % la lisant en partie. La documentation du Conseil sert de façon tangible aux organisations. Ainsi, on l'utilise lors d'interactions et de discussions sur les positions du CSF (33 %), comme outil de référence pour la détermination d'une position (27 %) ou lors de l'élaboration de programmes ou de politiques (12 %). L'appréciation de la clientèle est très élevée : 96 % de la clientèle trouve le contenu pertinent et de qualité, 72 % le considère accessible et suffisamment documenté et plusieurs affirment l'importance de détenir une information critique et féministe pour influencer les différents lieux institutionnels.

Action 3 Utilisation du site Internet

Résultats

Le site Internet du CSF est un outil d'information de plus en plus consulté par le public et les clientèles de l'organisme. Sur une période de trois ans, les consultations sont en hausse :

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre de visites sur le site Internet	29 230	50 584	81 877

On note, en 2001-2002, une augmentation considérable de 62 % de la fréquentation. Ces résultats sont en partie attribuables à la grande variété des informations disponibles sur le site. De plus, la quasi-totalité des productions récentes sont téléchargeables, une fonctionnalité que la clientèle utilise de plus en plus.

Troisième partie
L'utilisation des ressources

Au niveau budgétaire, le Conseil du statut de la femme est un élément de programme (programme 5.1) de son ministère portefeuille, soit le ministère de la Famille et de l'Enfance. Les résultats financiers réels pour l'année financière 2001-2002 sont présentés au tableau suivant.

Ressources financières

Le CSF a respecté l'enveloppe qui lui avait été allouée et a même pu bénéficier d'un report de crédit de 44,6 $ à l'exercice 2002-2003, en accord avec les nouvelles règles d'allègement du Conseil du trésor. Considérant les postes vacants, le CSF a pu procéder à divers virements de crédits de la masse salariale au budget de fonctionnement pour 164,4 $, ce qui lui a permis de disposer des ressources nécessaires pour assumer ses opérations courantes et initier divers changements, par exemple augmenter sa présence régionale. Le budget d'investissement, quant à lui, a servi à finaliser le plan de rajeunissement des équipements informatiques et à mettre en place une infrastructure technologique plus sécuritaire.

Répartition du budget	Budget original (000 $)	Budget modifié (000 $)	Dépense réelle (000 $)	Report de crédits (000 $)
Budget de fonctionnement				
- Masse salariale	3 194,3 $	3 051,1 $	3 007,6 $	
- Fonctionnement	966,2 $	1 130,7 $	1129,6 $	
- Amortissement	45,0 $	46,5 $	46,5 $	
	4 205,5 $	4 228,3 $	4 183,7 $	44,6 $
Budget d'investissement	25,0 $	19,9 $	19,9 $	

Ressources humaines

Avec un effectif autorisé de 64 ETC, le Conseil a disposé, au début de 2001, de dix postes vacants dus à des mouvements de personnel et certains délais de dotation occasionnés par la difficulté de disposer de candidature spécialisée en condition féminine et/ou dans une région donnée. Une priorité a été donnée à la dotation, ce qui a permis d'en combler quatre portant à six le nombre de postes vacants disponibles à la fin de l'exercice.

Le CSF a tenu quatre rencontres de son Comité ministériel d'organisation du travail sur lequel siègent conjointement les représentantes de l'employeur et des syndicats des professionnelles et des fonctionnaires.

Les efforts de formation d'une durée de 1180 heures pour une dépense totale de 15,0 $ ont principalement porté sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés nouvelles dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications ainsi que sur la participation à divers colloques. Dans le cadre de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre, le CSF a investi 1,6 % de sa masse salariale à titre de dépenses admissibles de formation. Le Conseil a produit différentes directives et politiques touchant l'évaluation du rendement du personnel, la santé et la sécurité au travail, le remboursement de certains frais de garde, l'octroi de boni au rendement.

Effectif au CSF

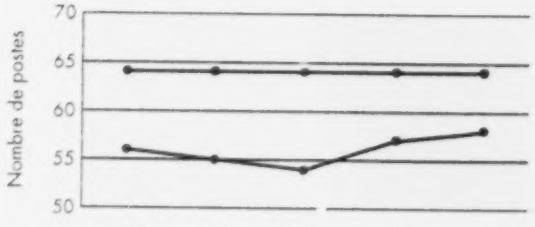

	avr-01	juin-01	sept-0	janv-02	mars-02
Effectif en place	56	55	54	57	58
Effectif autorisé	64	64	64	64	64

Calendrier 2001-2002

Troisième partie
L'utilisation des ressources

Au niveau budgétaire, le Conseil du statut de la femme est un élément de programme (programme 5.1) de son ministère portefeuille, soit le ministère de la Famille et de l'Enfance. Les résultats financiers réels pour l'année financière 2001-2002 sont présentés au tableau suivant.

Ressources financières

Le CSF a respecté l'enveloppe qui lui avait été allouée et a même pu bénéficier d'un report de crédit de 44,6 $ à l'exercice 2002-2003, en accord avec les nouvelles règles d'allègement du Conseil du trésor. Considérant les postes vacants, le CSF a pu procéder à divers virements de crédits de la masse salariale au budget de fonctionnement pour 164,4 $, ce qui lui a permis de disposer des ressources nécessaires pour assumer ses opérations courantes et initier divers changements, par exemple augmenter sa présence régionale. Le budget d'investissement, quant à lui, a servi à finaliser le plan de rajeunissement des équipements informatiques et à mettre en place une infrastructure technologique plus sécuritaire.

Répartition du budget	Budget original (000 $)	Budget modifié (000 $)	Dépense réelle (000 $)	Report de crédits (000 $)
Budget de fonctionnement				
- Masse salariale	3 194,3 $	3 051,1 $	3 007,6 $	
- Fonctionnement	966,2 $	1 130,7 $	1129,6 $	
- Amortissement	45,0 $	46,5 $	46,5 $	
	4 205,5 $	**4 228,3 $**	**4 183,7 $**	**44,6 $**
Budget d'investissement	25,0 $	19,9 $	19,9 $	

Ressources humaines

Avec un effectif autorisé de 64 ETC, le Conseil a disposé, au début de 2001, de dix postes vacants dus à des mouvements de personnel et certains délais de dotation occasionnés par la difficulté de disposer de candidature spécialisée en condition féminine et/ou dans une région donnée. Une priorité a été donnée à la dotation, ce qui a permis d'en combler quatre portant à six le nombre de postes vacants disponibles à la fin de l'exercice.

Le CSF a tenu quatre rencontres de son Comité ministériel d'organisation du travail sur lequel siègent conjointement les représentantes de l'employeur et des syndicats des professionnelles et des fonctionnaires.

Les efforts de formation d'une durée de 1180 heures pour une dépense totale de 15,0 $ ont principalement porté sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés nouvelles dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications ainsi que sur la participation à divers colloques. Dans le cadre de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre, le CSF a investi 1,6 % de sa masse salariale à titre de dépenses admissibles de formation. Le Conseil a produit différentes directives et politiques touchant l'évaluation du rendement du personnel, la santé et la sécurité au travail, le remboursement de certains frais de garde, l'octroi de boni au rendement.

Effectif au CSF

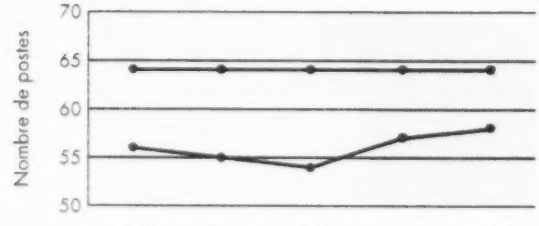

	avr-01	juin-01	sept-01	janv-02	mars-02
Effectif en place	56	55	54	57	58
Effectif autorisé	64	64	64	64	64

Calendrier 2001-2002

Ressources informationnelles

Le Conseil a finalisé son plan de mise à niveau de ses équipements informatiques avec l'arrivée prochaine de GIRES et a fourni un ordinateur portable à chaque professionnelle en région. De plus, une priorité a été accordée au volet « Sécurité informatique » par l'adoption d'une politique de sécurité informatique, qui a été distribuée à l'ensemble du personnel, par le passage à Windows 2000, par l'implantation de la technologie « Réseau privé virtuel » afin de sécuriser les échanges d'information entre le siège social et les bureaux régionaux, par l'implantation d'un anti-virus sur le serveur de courriels. Le Conseil a également révisé en profondeur son site Internet et a donné accès à son personnel à l'Intranet gouvernemental et à celui du CSF.

Ressources matérielles

Environ 39 % du budget de fonctionnement du Conseil est dédié aux loyers, à la poste et messagerie et à la téléphonie. Concernant les loyers (337,1 $), il y a eu l'ouverture d'un nouveau bureau régional en Gaspésie, ce qui porte à douze le nombre en région dont quelques-uns ont fait l'objet de divers aménagements. Un montant de 48,8 $ a été utilisé pour défrayer les coûts de courrier et messagerie pour l'ensemble du CSF. Ce dernier a aussi procédé au remplacement de trois systèmes téléphoniques en région (Estrie, Mauricie et Outaouais) et a vu le coût de ses communications informatiques augmenter de façon importante.

Quatrième partie
Les autres exigences

Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration

Saisissant l'occasion du renouvellement de son site Internet, le Conseil du statut de la femme a rendu, en cours d'année, son site conforme à la politique en matière d'emploi de la langue française. Conformément à la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français et la documentation écrite du CSF se conforme à la Charte de la langue française.

Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Des activités de sensibilisation et de formation à la protection des renseignements personnels (PRP) se sont poursuivies en 2001-2002. Le Conseil a participé, en collaboration avec le ministère de la Famille et de l'Enfance, à une semaine consacrée à la sensibilisation des employées à l'égard de la protection des renseignements personnels. La responsable de la PRP a assisté aux réunions régulières des répondantes et a continué sa formation. De plus, le CSF a adopté une politique de sécurité informatique prenant en compte les éléments relatifs à la protection des renseignements personnels. Rappelons que le CSF a déjà procédé à la réalisation des profils d'accès de son personnel pour tous les fichiers à caractère nominatif qu'il possède, y compris le fichier des renseignements personnels des ressources humaines.

Éthique

Conformément au *Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale*, le Conseil a nommé une répondante en éthique au sein de son organisation qui a assisté à une première rencontre du réseau. Tel que demandé, la présidente du CSF a aussi rappelé aux membres leurs engagements en vertu du Code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable (copie en annexe).

Accès à l'égalité en emploi

Il n'y eu aucun concours de recrutement tenu au Conseil en 2001-2002 et, par conséquent, aucune nomination de personnel régulier appartenant aux groupes cibles. Toutefois, le CSF a contribué aux objectifs d'embauche de la fonction publique par l'engagement de trois étudiantes dans le cadre du volet « équité en emploi ».

Annexe
Liste des publications du conseil en 2001-2002

Avis, mémoires et commentaires au gouvernement du Québec

- *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans le Centre-du-Québec*, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2001, 123 p.
- *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques : une première réflexion*, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2001, 52 p.
- *Mémoire sur le projet de loi n° 31, loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives*, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 2001, 23 p.
- *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans Lanaudière*, Québec, Conseil du statut de la femme, septembre 2001, 125 p.
- *Pour que le développement du Québec soit inclusif – Commentaires sur les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté*, Québec, Conseil du statut de la femme, octobre 2001, 50 p.
- *Pour aller plus loin : une évaluation du cadre d'analyse développé par le ministère des Finances du Québec sur l'analyse différenciée selon les sexes*, Québec, Conseil du statut de la femme, novembre 2001, 34 p.
- *Des besoins des citoyennes et des travailleuses en formation continue – Commentaires sur le Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, Québec, Conseil du statut de la femme, septembre 2001, 28 p.
- *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans le Bas-Saint-Laurent*, Québec, Conseil du statut de la femme, janvier 2002, 107 p.
- *L'égalité... Oui! Dans la conjugalité et la parentalité – Mémoire sur l'avant-projet de loi, Loi instituant l'union civile des personnes de même sexe et modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives*, Québec, Conseil du statut de la femme, février 2002, 35 p.
- *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Québec, Conseil du statut de la femme, mars 2002, 142 p.

Documents d'information divers

- *Plan stratégique quadriennal 2001-2005*, document d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2001, 37 p.
- *Toujours en marche vers l'égalité – Orientations quatriennales 2001-2005*, brochure d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2001, 12 p.
- *Un autre regard sur le monde*, dépliant d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2001, 2 p.
- *A different Outlook on the World*, dépliant d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2001, 2 p.
- *Plan d'action : Orientations, objectifs stratégiques et sous-objectifs sectoriels 2001-2002*, document d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2001, 13 p.
- *La ZLEA et l'égalité entre les femmes et les hommes – Un autre regard sur le monde*, dépliant d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2001, 2 p.
- *Info-CSF*, bulletin d'information trimestriel, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 2001 – 7 p., septembre 2001 – 4 p., décembre 2001 – 8 p. et mars 2002 – 6 p.
- *Femmes et santé – Suivez le guide*, guide d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, vendu par Les Publications du Québec, septembre 2001, 170 p.
- *ISO familles 2001-2002*, dépliant et affiche, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2001.
- *Nouvelles réalités, solidarités nouvelles – Journée internationale des femmes – 8 mars 2002*, guide d'animation, Québec, Conseil du statut de la femme, janvier 2002, 20 p.
- *La constante progression des femmes – Historique des droits des femmes*, feuillet d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, janvier 2002, 8 p.
- *The Long March Forward – A History of Women's Rights*, feuillet d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, janvier 2002, 8 p.

Annexe
Code d'éthique et de déontologie

Section 1
Champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie applicables aux administratrices publiques[1] du Conseil du statut de la femme.

2. Sont administratrices publiques les membres du Conseil du statut de la femme de même que la présidente du Conseil.

3. L'administratrice publique est tenue, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

   En cas de doute, l'administratrice publique doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

Section 2
Principes d'éthique

4. L'administratrice publique contribue dans le cadre de son mandat à la réalisation de la mission de l'État. En harmonie avec la mission du Conseil, elle oeuvre dans le but de favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

5. Afin de réaliser la mission du Conseil, l'administratrice publique s'engage à promouvoir les valeurs suivantes :

   1- L'équité entre les femmes et les hommes;

   2- L'ouverture et la solidarité dans l'optique de tenir compte des situations diverses vécues par l'ensemble des Québécoises;

   3- L'indépendance afin de jouer de façon crédible son rôle auprès du gouvernement;

   4- La vigilance pour s'assurer de la progression constante des conditions de vie des femmes vers l'égalité.

Section 3
Règles de déontologie

Rigueur et intégrité

6. L'administratrice publique exerce ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

Discrétion

7. L'administratrice publique est tenue à la discrétion sur ce dont elle a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenue, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher une administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

8. La membre invitée à représenter ou à parler au nom du Conseil, ou en tant que membre du Conseil, doit obtenir au préalable l'autorisation de la présidente.

Neutralité politique

9. L'administratrice publique doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

10. La présidente fait preuve, en outre, de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Conflits d'intérêts

11. L'administratrice publique évite de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

    Elle doit dénoncer au Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts.

12. La présidente ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'elle y renonce ou en dispose avec diligence.

1. La forme féminine utilisée dans ce document désigne aussi bien le masculin que le féminin lorsque le contexte s'y prête

Toute autre administratrice publique qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la présidente et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel elle a cet intérêt. Elle doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

En cas de contestation, le Conseil décide si la membre est en conflit d'intérêts sur la question et cette membre n'a pas le droit de voter sur la question de savoir si elle est en conflit d'intérêts.

Cet article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher une administratrice publique de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein du Conseil par lesquelles elle serait visée.

13. L'administratrice publique ne peut confondre les biens du Conseil avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

14. L'administratrice publique ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

15. L'administratrice publique n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.

    L'administratrice publique ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

16. L'administratrice publique ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers.

17. L'administratrice publique doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'après-mandat

18. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au Conseil.

19. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

Section 4
Mesures d'application

20. La présidente doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administratrices publiques du Conseil.

21. En cas de manquement à l'éthique et à la déontologie, le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Approuvé par les membres
Du Conseil du statut de la femme
Le 18 novembre 1999

Conseil du statut de la femme
Québec